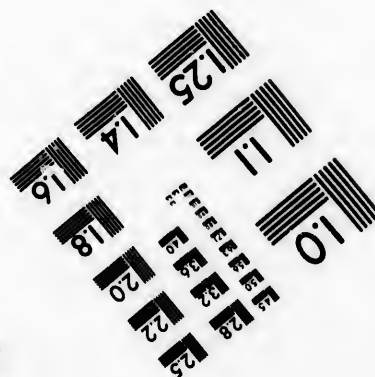
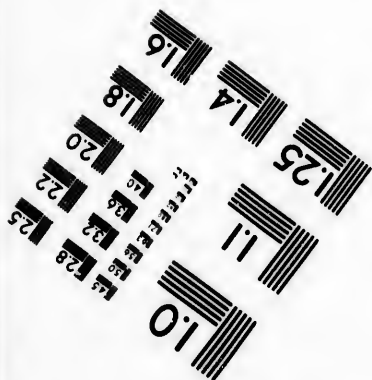
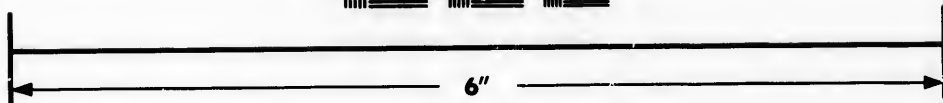
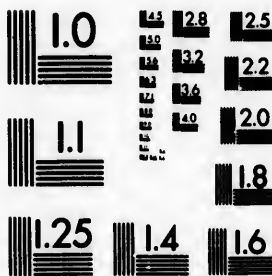


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Can

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The co
to the

The im
possib
of the
filming

Original
beginn
the las
sion, o
other d
first pa
sion, a
or illus

The las
shall c
TINUED
whiche

Maps,
differen
entirely
beginni
right an
require
method

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

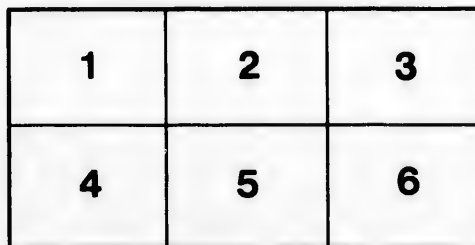
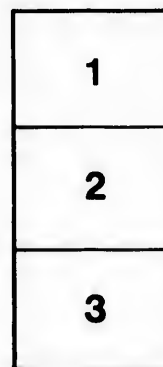
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

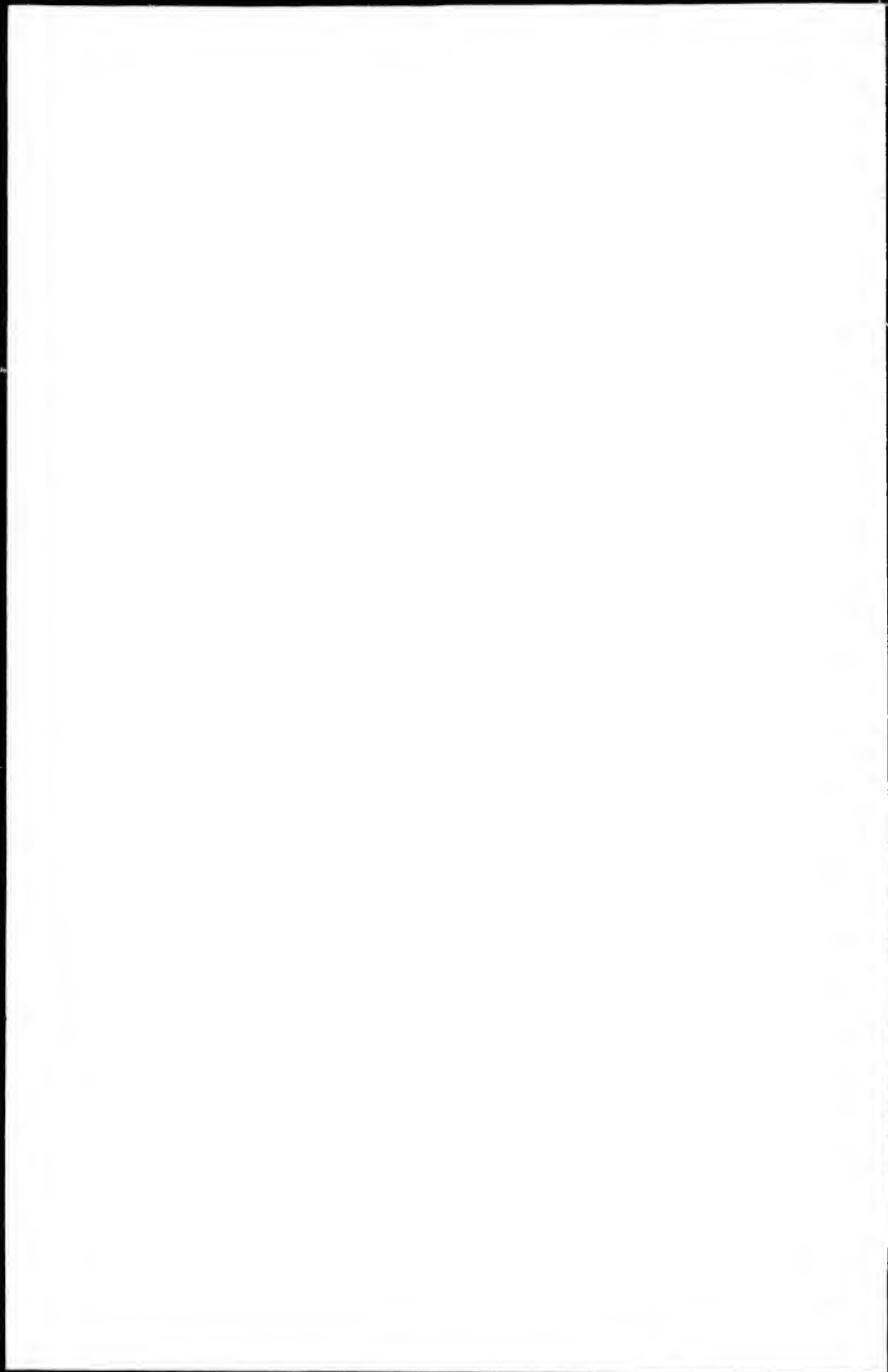
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



*École Normale
Congrégation Notre-Dame
2530*

INSTRUCTION PASTORALE
DE
M^{GR}. L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

SUR

L'INDÉPENDANCE ET L'INVIOIABILITÉ DES ÉTATS PONTIFICAUX.

IGNACE BOURGET, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de la Sainte Eglise de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Il s'agit aujourd'hui, N. T. C. F., dans le monde entier, une grande Question : c'est celle de l'indépendance du Pouvoir temporel de N. S. P. le Pape ; c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir si le Vicaire de J.-C. sur la terre doit être le sujet de quelque Souverain.

Interprète de vos sentiments affectueux pour notre Père commun, Nous avons été heureux de pouvoir l'assurer que vous demeuriez toujours inébranlables dans votre respect filial pour sa Personne sacrée, et inviolablement attachés à son autorité spirituelle et temporelle, parce que vous saviez bien que tous les griefs allégués contre son gouvernement n'étaient que des calomnies ou des exagérations inventées pour soulever les peuples contre le Souverain le plus doux et le plus paternel qu'il y eût au monde, et dont les sujets étaient incontestablement les plus heureux, en vivant dans un Etat où il y a moins de taxes à payer, où la justice est le mieux administrée, où les pauvres sont moins délaissés. Or, toutes les démonstrations solennelles qui se font maintenant parmi vous, en faveur de l'indépendance du Pouvoir temporel du Pape, viennent confirmer Notre témoignage et le sceller du sceau public qu'il serait maintenant difficile de briser.

Néanmoins, N. T. C. F., il n'y a pas à se dissimuler qu'il y ait parmi nous des adversaires de la Papauté, et que les écrits inflammatoires qui se publient en Europe contre cette auguste autorité, n'aient ici une certaine circulation. Par conséquent, vous pourriez vous trouver embarrassés et ne savoir que répondre aux objections spécieuses que pourraient vous faire ceux qui n'aiment pas le Pape. Or, il y a de ces gens-

là partout ; parce que partout malheureusement il y a des gens qui n'aiment pas Dieu, et qui, n'aimant pas Dieu, n'aiment pas ceux qui sont revêtus de son autorité sur la terre.

Cette Instruction, N. T. C. F., vous sera donc d'autant plus nécessaire que vos démonstrations, en faveur du Pontife-Roi de Rome, ont été plus notoires et plus pompeuses. Car vous devrez être capables de rendre raison de tous vos procédés et prouver que vous n'avez agi qu'avec connaissance de cause et avec l'intime conviction que c'était pour vous un devoir sacré de protester solennellement, comme vous l'avez fait, contre l'injuste et sacrilège spoliation des biens que possède la sainte Eglise Romaine, notre Mère. Vous en étiez, à la vérité, bien convaincus, après avoir entendu les éloquents Orateurs qui vous ont adressé la parole dans les assemblées qui ont été tenues pour faire ces démonstrations si honorables pour votre foi. Mais les plus belles paroles s'oublient, au lieu que les écrits demeurent vivants, pour être de continuel auxiliaires, dans les jours de combat. Cette Instruction vous est donc donnée, pour que vous puissiez toujours avoir sous la main les preuves qui font triompher la cause sacrée, que défend aujourd'hui si glorieusement notre immortel Pontife Pie IX, au nom de l'univers catholique.

La question de la souveraineté temporelle du Pape, ou ce qui revient au même, son indépendance de tout autre Souverain, se présente à nous tous catholiques, sous l'aspect le plus ample, et se rattache assurément à l'intérêt le plus élevé peut-être que l'Eglise catholique ait sur la terre, dans ces jours mauvais où l'enfer ouvre toutes ses portes, pour faire déborder sur la terre ces torrents de principes pernicieux, qui sapent par la base toute autorité, et dont les courants impétueux vont, en se précipitant avec fracas, se briser sur le rocher inébranlable de la Papauté.

Cette question, qui occupe aujourd'hui si sérieusement tous les esprits réfléchis, se présente donc à nous toute hérissée de difficultés, d'autant plus grandes qu'elles sont moins aperçues par ceux dont l'œil n'est pas assez exercé à percer les noirs et épais brouillards qui nous cachent ces terribles brisants de la séduction et du mensonge, mille fois plus à craindre que celui du *Cap de Sable* contre lequel vient de se briser si malheureusement notre vapeur *l'Hungarian*.

Et en effet, l'on affecte de respecter la Papauté spirituelle, qui est d'institution divine, et qui est le chef-d'œuvre de la puissance et de la sagesse du fondateur de l'Eglise. L'expérience de dix-huit cents ans a appris aux hommes, même à ceux qui n'ont pas la foi, que cette grande et magnifique Institution résiste à tous les assauts et traverse victorieusement tous les siècles. "La Papauté, (disait M. Macaulay dont l'esprit protestant est bien connu), sera encore grande et respectée alors qu'un voyageur de la Nouvelle-Zélande viendra s'asseoir sur une arche brisée du Pont de Londres pour dessiner les ruines de St. Paul." Pour comprendre toute l'énergie de cette expression, il faut avoir vu de près

ce n
nuit
com
ait é
par

L
leur
d'hu
Pap
les c
avon
que
cité
paut
la gl
sans
tain
pou
Mac
dans

" P
" m
" de
" E
" ré
" ne
" gr
" de
" ne
" do
" de
" ra
" pa
" là
" A
" ré
" ell
" no
" no
" R

qui
qui
de c

ce magnifique Pont de Londres, la foule immense qui le traverse jour et nuit, et les immenses proportions de la splendide Eglise de St. Paul qui, comme l'on sait, est le seul édifice gigantesque que le Protestantisme ait élevé à la Religion. Ces deux ouvrages semblent pouvoir braver, par leur solidité, les injures de tous les siècles à venir.

Les ennemis de la Religion, qui, dans le dernier siècle, ont vu échouer leurs vains complots contre cette Papauté spirituelle, dressent aujourd'hui leur batterie contre ce qu'ils appellent la puissance temporelle du Pape. Or tel est l'état de la Question qui intéresse à un si haut point les catholiques de tous les pays et de toutes les nations du monde. Nous avons donc aussi Nous, N. T. C. F., à nous en occuper, quelque faible que puisse être le poids de notre autorité dans le bassin de la catholicité toute entière, qui pèse aujourd'hui l'œuvre entreprise contre la *Papauté temporelle*, cette admirable et grande œuvre de la Providence, pour la gloire de la sainte Eglise. Quelle que soit l'issue de cette affaire, et sans vouloir dévancer le jugement de Dieu, nous sommes tous très-certains qu'encore cette fois la Papauté sera victorieuse. Le passé est pour nous la garantie de l'avenir. Citons encore une fois, à ce sujet, M. Macaulay, à qui la vérité historique a arraché cet aveu, si honorable dans la bouche d'un ennemi du catholicisme.

“ Quand nous réfléchissons, dit-il, aux terribles assauts auxquels l'Eglise de Rome a résisté, il nous est difficile de concevoir de quelle manière elle peut périr..... Il est impossible de nier que la politique de l'Eglise de Rome ne soit le chef-d'œuvre de la sagesse humaine. En vérité, aucune autre institution que celle de cette politique n'aurait résisté à de tels assauts. L'expérience de douze siècles pleins d'événements, l'intelligence, le soin persévérant de quarante générations de grands politiques l'ont tellement perfectionnée, que le gouvernement de cette Eglise occupe la première place parmi les inventions humaines..... Il n'est pas étonnant qu'en 1799, des observateurs, même doués de sagacité, aient pu penser que la dernière heure de l'Eglise de Rome était arrivée : un pouvoir ennemi triomphant, le Pape mourant dans la captivité, les plus illustres Prélats de France vivant en pays étrangers de l'aumône des protestants..... Mais ce n'était point là la fin. Blessée à mort, l'Eglise de Rome ne devait point périr. Avant même que les funérailles de Pie VI fussent accomplies, une réaction avait commencé ; et après un espace de quarante années, elle semble encore en progrès. L'anarchie avait eu son jour. Un nouvel ordre de choses sortait de ce chaos, de nouvelles dynasties, de nouvelles lois, de nouveaux titres, et au milieu de tout cela l'ancienne Religion renaissait.”

Si donc un protestant est saisi d'étonnement à la vue de la Papauté qui règne à Rome, et qui donne à l'Eglise toute entière cette stabilité, qui la rend immuable, au milieu des flots courroucés de la mer agitée de ce monde, que devons-nous dire et penser de cette Institution vrai-

ment providentielle qui doit sans doute briller d'un tout autre éclat aux yeux de notre foi ?

C'est cette Institution, encore une fois, que nous voyons menacée aujourd'hui dans la Papauté temporelle, que nous voulons venger dans cette Instruction, de tous les outrages qu'elle reçoit des nouveaux ennemis que l'enfer a armés, pour abattre sa puissance, afin d'avilir la Papauté spirituelle, en la traînant sur les ruines de la puissance temporelle du Souverain Pontife.

Nous n'aurons pas, pour atteindre notre but, à faire beaucoup de recherches ; car les écrits qui se publient journellement sur ce sujet, sont les sources auxquelles Nous allons puiser la doctrine la plus pure et les renseignements les plus certains pour votre instruction. Nous y trouvons en effet d'amples matériaux, bien propres à jeter un grand jour sur cette question vraiment vitale pour nous tous. En exploitant cette riche mine de connaissances divines et humaines, dont ces écrits sont remplis, il Nous sera facile de vous présenter, sous toutes ses faces, cette grave Question. Nous la diviserons et sous-diviserons, au besoin, afin qu'elle brille à vos yeux sous toutes les formes les plus lumineuses, et qu'elle se grave ainsi, en caractères de feu, au fond de vos cœurs, par de fortes et irrésistibles convictions.

PREMIERE QUESTION.

LA PAPAUTÉ A-T-ELLE UN DROIT STRICT SUR LES ÉTATS ROMAINS ?

L'Empereur Napoléon I dépouilla, comme tout le monde sait, Pie VII, de sainte et heureuse mémoire, de son pouvoir temporel ; et comme ce généreux Pontife refusait, ainsi que le fait aujourd'hui Pie IX, de renoncer à ses droits sur les Etats Romains, il fut enlevé de Rome, et tenu prisonnier à Savonne et à Fontainebleau, jusqu'à la chute de l'Empereur.

Pour justifier cet acte de spoliation et de violence qui révoltait tout le monde, cet Empereur voulut un jour, dans une assemblée d'Evêques et d'Ecclésiastiques, s'appuyer de l'autorité du grand Bossuet. Un des Ecclésiastiques présents, M. Emery, supérieur du Séminaire de St. Sulpice, prenant la parole, lui dit : Votre majesté me permettra de lui observer que Bossuet n'a jamais été de son opinion ; et pour preuve, je vais lui rapporter fidèlement un passage de sa *Défense du Clergé de France*, que je sais par cœur, et dont voici le texte :

“ Nous savons certainement, c'est le savant évêque de Maux qui parle, et nous enseignons hautement que les propriétés, les droits et les gouvernements temporels acquis aux Pontifes Romains et à l'ordre ecclésiastique, en vertu de la concession des Rois et d'une légitime possession, sont en leur domaine et autorité au même titre que les possessions et les droits les mieux établis parmi les hommes. En ou-

“ tre,
“ à D
“ et q
“ sou

qui g
du dr
astiqu
jamai
du P
que p
glais,
voir le
tempo
cles q
aurait
ravan
s'il ét
aucun

C
l'appu
que.

Papau
allons
vous p
dans t
état et
F

pour é
C
trouve
rainet

“ les t

“ entr
“ moy
“ et le

“ des
“ rope

C
hardir
encore
qui, p

“tre, nous proclamons que tous ces biens et ces droits, en tant qu'affectés à Dieu et à son Eglise doivent être considérés comme saints et sacrés, et qu'ils ne peuvent sans sacrilège être envahis, enlevés, ni rappelés sous la domination séculière.”

A une autorité si évidente, l'Empereur n'eut rien à répliquer, et lui qui gagnait tant de batailles, se vit vaincu par la force des principes du droit et de la justice, qui coulaient des lèvres de ce généreux Ecclésiastique. Si donc il eût voulu renoncer au droit du plus fort, il n'aurait jamais, d'un coup de plume, déclaré la déchéance du Pouvoir temporel du Pape, en sa qualité de successeur de Charlemagne, et sous l'ironique prétexte que le Pape, parce qu'il refusait de fermer ses ports aux Anglais, violait les obligations attachées à la Papauté, savoir de promouvoir les intérêts de la Religion. Il aurait d'autant plus respecté ce pouvoir temporel du Pape qu'il avait précédemment déclaré que c'étaient les siècles qui avaient fait les Etats Pontificaux ; et qu'ils avaient bien fait. Il aurait en outre d'autant plus respecté le Pape lui-même qu'il avait auparavant ordonné à son ambassadeur à Rome de traiter le Pape, comme s'il eût été entouré de deux cents mille hommes de troupe, quoiqu'il n'eût aucune force militaire pour se garder.

Ces principes incontestables, et ces faits irrécusables, qui viennent à l'appui, vous paraîtront, Nous n'en doutons pas, N. T. C. F., hors de réplique. Aussi, pourrions-Nous en demeurer là, pour vous démontrer que la Papauté a un droit strict sur les Etats Pontificaux. Néanmoins, Nous allons, par surabondance de droit, insister sur ces principes, pour qu'ils vous paraissent encore plus évidents, par l'application qui en a été faite, dans tous les temps, chez tous les peuples, et par des hommes de tout état et de toute religion.

Fleury croit que *c'est par un effet particulier de la Providence, et pour éviter les schismes que le Pape s'est trouvé indépendant.*

Gibbon écrivait de son temps que *le domaine temporel du Pape se trouve fondé sur mille ans de respect ; et leur plus beau titre à la souveraineté, c'est le libre choix d'un peuple délivré par eux de la servitude.*

“Le pouvoir croissant de ces Pontifes, dit Sismondi, était fondé sur les titres les plus respectables des vertus et des bienfaits.”

“Pères et défenseurs d'un peuple, s'écrie M. Daunou, médiateurs entre les grands, chefs de la Religion, les Papes réunissaient les divers moyens d'influence que donnent les richesses les bienfaits, les vertus et le sacerdoce suprême.”

“Le temps a donné au St. Siège, convient le trop fameux Voltaire, des droits aussi réels sur ses Etats que les autres Souverains de l'Europe en ont sur les leurs.”

Comme on le voit, ce ne sont pas seulement les Evêques qui élèvent hardiment la voix, pour la défense du patrimoine de St. Pierre, ce sont encore des Docteurs en droit canon, des laïques, et même des hommes qui, par principes, ont été opposés à l'Eglise. On sera à même d'en ju-

ger plus particulièrement encore, par les aveux qui ont été faits, sur ce sujet, par des écrivains célèbres, mais que l'on sait avoir été peu attachés à la pratique de leurs devoirs religieux.

“ Sans l'autorité du Souverain Pontife, écrivait M. Thiers en 1849, l'unité catholique se dissoudrait ; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement ébranlé, serait bouleversé de fond en comble. Mais l'unité catholique, qui exige une certaine soumission religieuse de la part des nations chrétiennes serait inacceptable, si le Pontife, qui en est le dépositaire, n'était complètement indépendant.....”

“ Pour le Pontificat, dit-il encore, il n'y a d'indépendance que la souveraineté même. C'est là un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire les intérêts particuliers des nations, comme dans un état l'intérêt public fait taire les intérêts individuels, et il autorisait suffisamment les puissances catholiques à rétablir Pie IX sur son Siège Pontifical.”

Ces remarquables paroles de M. Thiers pouvaient et devaient être d'un grand poids, sur les députés français, réunis à Paris, au moment où la guerre d'Italie s'allumait. Ils étaient, le 30 Avril 1859, à délibérer sur ce grand événement, qui faisait dès lors pressentir aux gens bien pensants un danger imminent pour l'inviolabilité des Etats Pontificaux, lorsque M. le Vicomte Lemer cier s'appuya sur l'autorité de ce publiciste, pour demander au Commissaire de l'Empire si l'on pouvait être assuré que le gouvernement de l'Empereur avait pris toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité du St. Père dans le présent, et l'indépendance du St. Siège dans l'avenir.

Le Commissaire ayant répondu que, sans aucun doute, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires, pour que la sécurité du St. Père soit assurée, au milieu des agitations dont l'Italie est le théâtre, ce ne fut plus, dans toute la chambre, qu'un concert d'enthousiasme ; et M. le Vicomte de Latour, prenant acte de ces loyales assurances, au nom du peuple français, se plut à dire et à protester que c'était vraiment le peuple catholique, monarchique et soldat.

C'est l'illustre écrivain M. Villemain qui, pour prouver l'indépendance du Pouvoir temporel du Pape, cite d'abord ces graves paroles de M. Thiers, et rapporte ces faits publics et notoires, si propres à leur donner une très haute importance. Puis, dans un élan sublime et chaleureux, il s'adresse à l'immortel Pie IX en ces termes :

“ Et vous, confiant et généreux Pontife qui, dès l'abord, avez tant amnistié, et qui avez voulu tant de réformes salutaires, vivez, persistez, souffrez, pour les accomplir, ou du moins les avouer. Vous ne succomberez pas à des envahissements insidieux ou violents, à l'anarchie, à l'instrument de l'ambition. Dans vos droits anciens, reconnus si longtemps et naguère encore, vous maintenez, vous défendez le droit public de l'Europe, l'inviolabilité des faibles puissances et des titres légitimes. Avec vous, vous avez la foi de tant d'âmes catholiques, le respect du

“ sain
“ croi
“ sus
“ n'au
“ pas.

M
qui ti
ces pr
qu'en
dans :

“ émi
“ titu
“ enfa
“ sanc
“ tolic

C
voulon
l'exem
vons.
niez e
censur

LA P

Pou
et sua
sur le
puissa
ment
ce n'e

Il
n'ont
souffr
habita
dans l
que po
ce fut

L
Grand
Catac
ils co

“ saint asile des consciences et l'amour de la liberté véritable, celle qui
 “ croit en Dieu et à la digne morale de l'homme. Votre âme est au-des-
 “ sus de la crainte ; Votre rang sacré au-dessus du péril. La Papauté
 “ n'aura pas son Charles 1er, ou son Louis XVI. Et puis, elle ne meurt
 “ pas, comme une dynastie peut mourir.”

Mais cessons de citer tant de belles paroles de ces hommes éminents qui tiennent un langage digne des Pères de l'Eglise, pour déduire de tous ces principes et faits qui viennent d'être allégués, les mêmes conclusions qu'en tirait le savant et intrépide Evêque de Poitiers, Monseigneur Pie, dans sa Lettre Pastorale du 13 janvier dernier.

“ Nous rejetons, disait-il, condamnons et réprouvons les doctrines
 “ émises dans plusieurs livres récents, et notamment dans la brochure in-
 “ titulée *Le Pape et le Congrès*. Nous déclarons qu'aux yeux des fidèles
 “ enfants de l'Eglise, nulle puissance terrestre n'a autorité pour opérer ou
 “ sanctionner, en tout ou en partie, la sécularisation du patrimoine apos-
 “ tolique, et la déchéance temporelle du Pontife Romain.”

Ce sont, N. T. C. F., ces mêmes doctrines perverses que Nous voulons signaler aujourd'hui à votre sérieuse attention, et qu'à l'exemple de cet illustre Prélat, Nous rejetons, condamnons et réprouvons. Nous ne doutons pas que, vous aussi, vous ne rejetiez, condamniez et réprouviez des doctrines si dangereuses et si dignes de toute censure.

SECONDE QUESTION.

LA PAPAUTÉ A-T-ELLE QUELQUE RAISON PÉREMPTOIRE D'ÊTRE INDÉPEN-
 DANTE DE TOUTE AUTRE PUISSANCE TEMPORELLE ?

Pour que la Divine Providence, qui conduit toutes choses, avec force et suavité, pour le plus grand bien de son Eglise, ait placé la Papauté sur le trône de Rome, et l'ait ainsi maintenue au-dessus de toutes les puissances de la terre, malgré des obstacles sans nombre et humainement insurmontables, il faut qu'il y ait eu à cela de graves raisons. Car ce n'est jamais sans dessein que Dieu fait de si grandes choses.

Il a fallu à la Papauté, pour monter sur le trône des Césars qui n'ont laissé à Rome qu'un immense palais de ruines, huit siècles de souffrances et de travaux de tous genres. Pendant trois cents ans, elle habita dans les sombres souterrains des Catacombes, avec nos pères dans la foi, qui y avaient établi leurs demeures, pour échapper, autant que possible, à la fureur des persécutions. Pendant ces trois cents ans, ce fut en mourant que les Papes défendirent les libertés de leur ministère.

Lorsque la paix générale fut donnée à l'Eglise par Constantin le Grand, la Papauté, dans la personne de St. Sylvestre, fit sortir l'Eglise des Catacombes, et les chrétiens s'abritèrent sous des dômes magnifiques, où ils commencèrent à respirer l'air pur et embaumé de cette douce liberté

dont ils jouissaient enfin, après tant de sanglants combats, dans lesquels ils s'étaient laissés immoler comme des agneaux. Quant à la Papauté, elle eut, pour garantie de son indépendance, pendant les cinq siècles qui suivirent, tantôt le caractère personnel du Souverain de Rome, tantôt la crainte de quelque soulèvement populaire, et tantôt le courage héroïque des Pontifes à braver l'exil et la mort. Mais ce qu'il y eut de remarquable, lorsque les Empereurs Romains devinrent chrétiens, c'est que dès lors ils cessèrent de résider à Rome. Constantin lui-même n'eut pas plutôt reçu le baptême des mains de St. Sylvestre, qu'il alla jeter, sur les rives du Bosphore, les fondements d'une nouvelle capitale de son immense Empire. Et pourquoi donc ? Ce fut sans doute parce que sa présence à Rome aurait pu gêner, dans son gouvernement spirituel, le Chef Suprême de l'Eglise ; et aussi, parce que Rome, en devenant chrétienne, commençait à être, dans les vues de Dieu, la capitale du monde chrétien.

Quoiqu'il en soit de ces adorables desseins de la Divine Providence, dans les soins qu'elle prenait de conduire tous les événemens, pour la conservation et la splendeur de son Eglise, voyons, avec Mgr. Gerbet, Evêque de Perpignan, les principales raisons qui, dans les temps voulus de Dieu, devaient faire ceindre d'une couronne royale le front déjà si auguste du Pontife Romain.

“ Par toutes ces preuves, dit ce saint évêque, qui a si habilement exploité toutes les beautés de Rome, il devient visible que l'Eglise possède une force qui lui est propre, distincte des appuis politiques. Dieu avait voulu que cette vérité fût constatée par une longue et douloureuse expérience. Mais il devint visible aussi qu'un état de choses où, dans beaucoup de cas, la liberté du monde chrétien, personnifiée dans celle de son Chef, n'avait été sauvée que par des expédients héroïques ou des accidens providentiels, devait faire place à une situation définie, à cet ordre fixe que des institutions seules peuvent créer.

“ Pour garantir, autant que possible, le Pape contre des menaces de violence, d'exil ou de prison, le moyen le plus sûr était de lui donner un trône. Cette grande Institution fut le couronnement de ce qui s'était nécessairement opéré dans les autres parties de l'organisation ecclésiastique, où l'on avait remédié, par des mesures stables, aux plus graves inconvénients des situations précaires et flottantes Ce progrès devait s'accomplir aussi au sommet de l'Eglise. La souveraineté temporelle des Papes fut la dotation de leur indépendance Ainsi, le Pape n'est Roi que parce qu'il est le Chef de la Catholicité . . . Son intérêt suprême est d'ouvrir des Eglises, de conquérir des âmes . . . —et par conséquent d'être en paix avec tous les pays qui font partie de sa famille universelle. Sa seule force humaine est l'opinion publique du monde chrétien Ainsi, le caractère de la Papauté, le premier intérêt de la Papauté, la faiblesse matérielle de la Papauté lui interdisent d'être provocante Elle est donc de sa nature aimable.

“ Sous ces divers aspects, le Pouvoir temporel des Papes a été une

“ pr
“ m
“ so
“ in
“ él
“ de
“ ne
“ qu
“ ce

“ tia
“ s'e
“ fie
“ ce
“ rel
“ tr
“ sur
“ hi

“ le
“ d'e
“ co
“ qu
“ cep
“ pou
“ ch
“ le
“ ap

que
fasse
être

le Pa
n'ava
le co
berté
ont d

sa pi
“ Pa
“ par
“ dif
“ cir
à l'a

"production naturelle des idées et des sentiments qui ont constitué le
 "monde chrétien. Il n'y a jamais eu de souveraineté qui ait eu sa rai-
 "son d'être dans des besoins aussi profonds, qui ait correspondu à des
 "intérêts d'un ordre aussi général, qui se soit rapporté à un but aussi
 "élevé. Aussi, a-t-elle été en butte à bien des haines ; c'est le privilège
 "des grandes et saintes choses..... Dans l'époque, elle a eu pour en-
 "nemis acharnés tous les adversaires de la civilisation..... Ils atta-
 "quent à Rome la couronne du Monarque, parce que l'homme dont elle
 "ceint le front est le seul homme qui élève la Croix sur le monde.

"Ils ont pour alliés tous ceux qui, dans les rangs d'un vague chris-
 "tianisme, sont plus protestants que chrétiens. Le protestantisme anglais
 "s'est placé là en première ligne..... Une foule d'hommes, dont il était
 "fier à juste titre, ont déserté l'Eglise de Henri VIII pour rentrer dans
 "celle de St. Pierre, et les vieux sièges des Evêques catholiques se sont
 "relevés sous des titres nouveaux. On pense à Londres que la des-
 "truction ou du moins l'amoindrissement de la souveraineté du Pape,
 "sur l'Etat Romain, serait une bonne revanche du rétablissement de la
 "hiérarchie en Angleterre.

"En politique, tous les partis révolutionnaires sont ligués contre
 "le gouvernement des Papes ; cela va sans dire. Mais.... chacun
 "d'eux..... a son grief spécial et sa dent plus envenimée contre lui. Les
 "communistes, les socialistes, destructeurs du droit de propriété, savent
 "que le Vicaire de Jésus-Christ ne supprimera jamais le septième pré-
 "cepte du Décalogue. Les démocrates..... désespèrent d'avoir le Pape
 "pour complice..... Pourquoi n'ajouterais-je pas que des hommes atta-
 "chés à des doctrines moins ridicules..... ont aussi leur rancune contre
 "le Vatican?.... Ils ne seraient pas fâchés qu'on lui donnât ce qu'ils
 "appellent une leçon."

Tirons maintenant, N. T. C. F., de ces belles et touchantes paroles
 que nous venons d'entendre, quelques conclusions pratiques, qui nous
 fassent encore mieux comprendre que, pour le bien général, le Pape doit
 être entièrement indépendant de toute autre puissance temporelle.

Remarquons d'abord que les ennemis de la Papauté prétendent que
 le Pape serait plus libre, pour remplir ses fonctions spirituelles, s'il
 n'avait pas un Etat à gouverner. Or, nous venons de voir que c'est tout
 le contraire, puisqu'il est certain que ce fut pour lui donner plus de li-
 berté, dans le gouvernement de l'Eglise, que les princes chrétiens lui
 ont donné la royauté de Rome.

Car, dit à ce sujet Mgr. l'Evêque d'Arras, qui fait, par son savoir,
 sa piété et son énergie, l'honneur de l'Eglise de France, "il faut que le
 "Pape puisse transmettre où il veut, quand il veut et comme il veut, sa
 "parole de Pontife, qui est pour nous tous la parole de Dieu. Cette
 "diffusion libre de la parole de la vérité est, dans l'Eglise, ce qu'est la
 "circulation du sang dans nos corps, une condition de vie." (Lettre
 à l'auteur : *Le Pape et le Congrès* ; 3 janvier 1860.)

Et en effet, qu'arriverait-il si, sous prétexte de débarrasser le Pape des soins multipliés qu'entraîne le gouvernement d'un Etat, on le réduisait à l'état de dépendance où doit se trouver tout autre Evêque de son gouvernement dans le monde Chrétien ? On lui interdirait, quand on le trouverait bon, tout rapport avec les autres Eglises, qu'il lui est cependant ordonné, par le divin Pasteur, de conduire et diriger dans les voies de la justice et de la vérité. Ce qui est arrivé sous les Pontificats de Pie VI et de Pie VII, qui ont été, par leurs souffrances, si glorieux à l'Eglise, se renouvellerait bien souvent.

Aussi, l'illustre Evêque d'Arras, que nous venons de citer, n'a pas manqué de signaler ce très-grave inconvénient :

“ Nous savons, dit-il, comment les gouvernements peuvent user de ces prohibitions terribles, comment ils peuvent non seulement fermer toutes les voies à la publicité, mais en interdire et en briser tous les instruments..... C'est une dure contrainte ; mais ce n'est pas la mort. Mais si cela venait à se faire contre le Chef de l'Eglise, pour des questions qui se rattacheraient substantiellement à l'intérêt des âmes, comprend-on quel désordre et quel martyre ?

“ Et en effet, si la puissance dont il sera devenu le simple protégé, ne trouve pas sa parole conforme à ses intérêts..... Si cette considération indéfinie et dominante, que l'on appelle la *Raison d'Etat*, la portait à l'étouffer, croyez-vous que, le pouvant, elle ne le ferait pas ?..... Alors, alors, qu'arriverait-il ? Que l'erreur aurait seule le droit de se faire entendre, que seule elle jouirait et des faveurs..... du pouvoir, et de la liberté effroyable de mentir impunément.”

Hâtons-nous donc, N. T. C. F., de conclure que le monde chrétien tout entier serait menacé de bouleversement, si le Pape ne continuait pas à régner sur le trône de Rome, où il ne siège que pour tenir, par sa puissance morale, une juste balance entre les Princes, et conserver le véritable équilibre entre les nations. Car, du moment qu'il deviendrait le sujet de quelque puissance temporelle, nous verrions s'établir de funestes rivalités entre les souverains qui tous voudraient l'avoir sous leur domination. Napoléon I, entre bien d'autres, en est une preuve éclatante. Car, s'il eût pu obliger le Saint Pape Pie VII à devenir le sujet de l'Empire, rien, dans son gigantesque calcul, ne pouvait plus l'empêcher d'asseoir et d'enraciner sa colossale puissance sur tous les trônes de l'Europe.

Pour ce qui est des peuples catholiques, s'ils voyaient leur Pontife sous la puissance d'une nation rivale ou ennemie, ils concevraient des doutes ou des craintes sur la validité de ses actes, surtout si cette puissance étrangère devenait tyrannique ou persécutrice du Chef de l'Eglise.

Ne craignons donc pas de protester énergiquement contre cet attentat funeste avec le Comte Solar de la Marguerite qui, avec une éloquence persuasive et entraînante, nous dit que “ c'est une pensée hostile que

“ d'a
“ sié
“ sa
“ à
“ la
“ l'u
“ ra
“ jan
“ ces
“ en
“ en

T. C
diffé
cette
secré

que
enga
cents
de ra
Rom
qui r

testa
tout
qui
mes,
velle
ficult
boule
dess

celie
contr
l'un
reten
ou de
ou m
cours

“ d’attaquer les droits souverains du Pontife Suprême ; qu’il y a des siècles que le monde sait que le pouvoir temporel du Pape est nécessaire ; qu’arbitres de la paix dans le monde, ils ont tant de fois mis fin à des guerres atroces, ils ont rendu la paix aux nations, ils ont rétabli la concorde entre des puissances rivales et ennemies ; et que tout l’univers catholique a toujours salué, avec joie, tout événement qui, ramenant le Pape à Rome, y a ramené la paix et la splendeur ; que jamais on a dit, pour éviter de nouveaux désastres : *il faut que le Pape cesse de régner* ; qu’une pareille idée a pu, en tout temps, sourire aux ennemis du Pontife, mais que les vrais catholiques ont toujours fait entendre le même cri : *Qu’il règne à jamais !* ”

TROISIÈME QUESTION.

QUELS SONT LES ADVERSAIRES DE LA PAPAUTÉ EN ANGLETERRE ?

Pour que la sérieuse Question qui nous occupe tous si vivement, N. T. C. F., soit mieux comprise, il nous faut bien connaître ceux qui, dans différents pays, se montrent hostiles au Pouvoir temporel du Pape. Dans cette vue, Nous allons examiner avec calme, non leur vie privée ni leurs secrètes intentions, mais leurs actes bien notoires et leurs écrits publics.

Nous serions heureux de pouvoir dire, en commençant cet examen, que l’Angleterre, notre mère-patrie, demeure neutre, dans ce combat engagé contre la Papauté, pour la raison bien simple que depuis trois cents ans que la prétendue Réforme l’a séparée de Rome, toute espèce de rapport officiel lui est légalement interdit avec le gouvernement de Rome ; et qu’à l’heure qu’il est, elle est la seule puissance Européenne, qui n’ait point d’ambassadeur auprès du St. Siège.

Mais hélas ! sa tribune a été comme la bruyante trompette du protestantisme, soufflant le feu de la rébellion dans l’Italie centrale, et surtout dans les Etats Pontificaux. Ce sont les organes de cette tribune qui ont appris au monde stupéfait, et à des millions d’Italiens eux-mêmes, qui en ont été terrifiés, l’étonnante, disons mieux, l’incroyable nouvelle que le *Pouvoir temporel du Pape* était le nœud principal de la difficulté inextricable, qui met l’Europe dans un danger imminent d’être bouleversée, et la pomme de discorde qui va mettre le monde entier sens dessus-dessous.

Lord Derby, ex-chef du ministère britannique, et M. Disraëli, chancelier de l’échiquier, se sont portés comme organes de la tribune anglaise contre les droits temporels du St. Siège. Leurs discours prononcés, l’un dans la chambre des lords, et l’autre dans celle des Communes, ont retenti avec la rapidité de l’éclair, dans le monde entier ; et y ont soulevé ou de vifs applaudissements, ou une complète réprobation, selon la bonne ou mauvaise disposition de ceux qui les ont lus ou entendus. (Ces discours ont été publiés dans le *Galiguani’s Messenger* du 6 Février 1859.)

Ces deux hommes d'état ont cru qu'il leur était permis de conduire cette sérieuse question, en dehors des voies régulières, en présentant des faits singulièrement défigurés, des droits complètement méconnus et des prétentions vraiment exorbitantes, et au-delà de toute mesure. Ont-ils été trompés, ou ont-ils voulu tromper les autres, pour faire triompher le criminel attentat des révolutionnaires italiens, c'est ce que Nous ne saurions décider.

On en jugera par le résumé que Nous allons donner de leurs discours, tel que reproduit dans un journal publié à Rome, la *Civiltà Catholica*, qui en fait la réfutation d'une manière si solide qu'il n'y a pas moyen d'y rien répliquer de raisonnable.

A en croire nos deux Diplomates, le gouvernement Pontifical ne serait plus qu'un gouvernement *décripit et sans consistance*. Ses institutions surannées ne répondraient plus aux besoins nouveaux d'une civilisation toujours progressive. Le désordre de l'administration et cent autres raisons pareilles auraient établi un *antagonisme* incessant, entre les gouvernants et les gouvernés. Ce désordre serait tel qu'il n'y aurait plus qu'une force armée étrangère, capable de maintenir l'ordre, tant, à les en croire, serait violent et voisin du désespoir l'état du peuple romain ! Le Pape, ajoutent-ils, ne saurait d'ailleurs être *Prince Italien*, parce qu'en sa qualité de Pontife, il ne pourrait donner, comme il le devrait, son concours à l'indépendance italienne. Ce serait, à en croire M. Disraëli, un gouvernement *tyrannique, oppressif*. Ce serait enfin un pays à demi-barbare, presque sauvage, et comme quelque chose qui ressemblerait à Diédah où les musulmans peuvent massacrer à plaisir les baptisés, et où la justice s'impose à coup de canon, et s'administre en grand par les diplomates. Dans les questions qui vont suivre, Nous montrerons tout ce qu'il y a de faux dans ces griefs allégués contre le gouvernement papal.

Lord Palmerston fait écho à lord Derby ; et le *Morning Post*, qui est son organe, fait aujourd'hui de grands éloges de l'Empereur Napoléon ; et il l'encourage à persévérer dans la tâche si difficile qu'il a entreprise, cette année, de réduire au silence le *fanatisme religieux* et le *monopole commercial*. Il lui souhaite bonheur, et il l'assure que, *dans cette lutte avec ces monstres moraux, tous les Anglais honnêtes feront des vœux pour le Souverain de la France et acclameront sa victoire*.

C'est ainsi que ce noble Lord se déclare aujourd'hui contre les catholiques qui protestent en France, comme ailleurs, contre la sacrilège spoliation du patrimoine de St. Pierre ; et qu'il se met ainsi en contradiction avec lui-même ; car, en septembre 1847, il écrivait ces propres paroles : "L'intégrité des Etats-Romains doit être considérée comme l'élément essentiel de l'indépendance de la Péninsule." (Dépêche à lord Posobny).

Lord Derby a encore eu, dans la Chambre Haute, l'approbation d'un noble Lord qui, en sanctionnant le jugement qu'il avait porté sur les Etats Romains, a en même temps lancé les mêmes censures contre

Rome, qu'il prétend bien connaître, pour y avoir séjourné récemment. Il avoue pourtant qu'il a reçu dans cette ville une très-gracieuse hospitalité ; ce qui aurait dû, ce semble, l'engager à y séjourner plus longtemps, pour en étudier plus à fond les Institutions en homme d'Etat, et surtout en homme impartial. Mais il n'a pu y demeurer que quelques semaines, cloué chez lui par la goutte. Ce n'était pas sans doute le moyen de bien connaître une ville dont un célèbre écrivain de nos jours a écrit qu'elle ressemblait à l'Océan dont il est impossible de trouver le fond. Or, pendant ces quelques semaines, affirme un de ses amis, il a toujours été entouré de tout ce qui a été publié de plus violent contre les Etats Pontificaux ; et ses conversations les plus habituelles étaient avec deux ennemis notoires du gouvernement.

Lord John Russell ne va pas étudier Rome, sur les bords du Tibre, afin de se montrer hostile, comme il le fait, au gouvernement pontifical ; mais c'est en lisant son *Farini*, sur les rives de la Tamise, qu'il trouve de quoi s'inspirer, contre la capitale du monde chrétien.

Mais quelque soit le dessein de ces diplomates et autres qui partagent leur opinion, Nous sommes convaincu que le gouvernement britannique, qui est naturellement conservateur, préférera suivre les sages avis que lui donne, dans la brochure publiée sur la *Question italienne*, Lord Normanby, qui peut, mieux que tout autre, lui donner des renseignements certains sur cette malheureuse affaire, puisqu'il se trouvait à Florence, au moment de l'insurrection, et qu'il a pu suivre d'un œil vraiment impartial les événements qui se sont succédés. Nous allons donc le faire parler, sur cette matière, dans l'intime conviction qu'il est le véritable organe du bon sens anglais, qui sait respecter la propriété, la liberté et l'honneur des autres nations, quand elles savent se respecter elles-mêmes.

Ce noble Lord commence par reprocher à Lord John Russell sa partialité pour les révolutionnaires italiens, qui l'a induit lui-même en erreur, et qui surtout a été cause qu'il a donné au gouvernement des renseignements incorrects sur l'Italie centrale ; et il lui en fournit la preuve, en lui rappelant qu'il avait refusé d'entendre là-dessus un Toscan digne de foi et bien informé de tout ce qui se passe en Italie, qu'il lui avait tout exprès adressé. Après avoir cité le témoignage d'un correspondant du *Times*, qui avouait que le gouvernement révolutionnaire faisait publier des nouvelles tellement fausses que l'on croyait rêver en les lisant, il ajoute : "Voilà donc ce que nous devons penser des informations puisées à cette source suspecte ; et voilà pourtant le rêve auquel Lord Russell tient si bien, qu'il ne permet pas même de le réveiller."

Il regarde comme absurde le *projet de démembrement des Etats Romains, présenté par la Sardaigne et approuvé par l'Angleterre dans le dernier Congrès*. Il fait voir qu'un Congrès, pas plus qu'un Souverain particulier, n'a le droit d'imposer ses libertés à un autre Souverain, qui n'en voudrait pas ; qu'une majorité quelconque n'autorise pas un *Congrès Européen à fouler aux pieds les droits des vieilles dynasties et les traités*

solennellement garantis ; que toute doctrine contraire une fois adoptée, elle deviendrait bientôt d'une application universelle, et, quels qu'en seraient les résultats, elle porterait tout d'abord un rude coup à la puissance de l'Angleterre ; qu'un premier Chef populaire venu ne peut impunément et sans la sanction de l'Europe usurper le pouvoir suprême, dans un petit Etat, en se faisant appuyer par les armes, par l'intrigue, par l'argent de l'étranger ; qu'il ne saurait être permis, n'importe à quel moment, de faire appel à une majorité populaire, arbitrairement choisie, pour transférer l'allégeance d'un Etat normalement établi à un prétendant étranger ; qu'il va sans dire que, s'il est permis de le faire cette année, il ne le sera pas moins de le faire l'année prochaine ; que la probité est la meilleure politique ; et que l'Angleterre ferait bien de traiter les autres, comme elle voudrait être traitée elle-même..... Il supplie ses compatriotes de considérer que le meilleur moyen de repousser toutes les tentatives (des ennemis de l'Etat), est de s'en tenir hardiment, scrupuleusement aux traités ; c'est..... de n'admettre aucune altération grave dans les limites territoriales des Etats Européens ; de ne tolérer aucune absorption d'un Etat faible par un voisin ambitieux. De pareils actes doivent être abandonnés à des démagogues en démence.

Ces belles paroles seront sans doute comprises par la nation, qui repoussera les suggestions que lui ont faites quelques-uns de ces hommes d'Etat, pour se plier peut-être à certains courants politiques, qui les entraînent où ils ne voudraient pas aller. Elle ne favorisera donc pas le mouvement révolutionnaire qui entraîne l'Italie centrale dans un abîme sans fond. Car rien ne s'y fait constitutionnellement et loyalement, comme l'atteste encore lord Normanby, dans la même brochure.

“ Lord Russell, dit-il, ne voudra pas croire que le nombre des électeurs a été arbitrairement restreint ; que même sur ces votants ainsi choisis, comme favorables au changement projeté, pas même la moitié d'entr'eux n'a paru aux élections. Mais il y a mieux : ces électeurs ignoraient jusqu'au but pour lequel on leur faisait élire des députés ; ces députés eux-mêmes n'ignoraient pas moins pourquoi ils étaient convoqués ; et enfin, dans une séance muette de quelques minutes, ils ont dû voter sans débat, sans explication, la déchéance d'un pays qui, cinq siècles durant, avait produit de grands citoyens, dignes de cette patrie, et surtout supérieurs à cette tourbe d'agents piémontais qui remplissent aujourd'hui le palais de Vecchio.”

Comme vous le voyez, N. T. C. F., il n'y a rien de plus illégal et de plus inconstitutionnel que tous ces procédés. A ce seul trait, vous pourriez donc juger quels sont les hommes qui, en Italie, se révoltent contre leurs Princes légitimes, sous prétexte de délivrer les peuples de leur injuste tyrannie. Que de déception, que de mensonges, que de fourberies chez ces révolutionnaires ! Hélas ! Ils sont, en Italie, ce qu'ils sont partout ailleurs. Comment se fait-il donc qu'à leur appel à la révolte, les peuples se rangent sous leur étendard, sans vouloir entendre

raison? Nous allons vous le dire : c'est parce qu'ils ont mérité d'être trompés et séduits. Aussi, ne verrez-vous jamais, dans les rangs révolutionnaires, que des hommes sans principes qui oppriment les gens faibles ou ignorants, et les entraînent dans leur parti par la violence et la crainte. Quant à ceux qui sont tellement aveugles qu'ils ne trouvent rien que de beau et d'admirable dans les révolutions, et qui n'ont que des éloges à faire des révolutionnaires, nous ne saurions trop les plaindre ; car ils sont évidemment livrés à l'esprit de vertige, qui est le véritable esprit de Satan, qui est lui-même un esprit de révolte. Oui, vraiment, le cri de la révolution qui se fait entendre si souvent sur la terre, est le même cri révolutionnaire qui retentit dans le ciel, au commencement des temps. C'est le vrai cri de l'ange rebelle, qui osa résister au Tout-Puissant, en lui disant avec orgueil : *Je n'obéirai point.*

QUATRIÈME QUESTION.

QUELS SONT, EN FRANCE, LES ENNEMIS DE LA PAPAUTÉ ?

En France, c'est la presse irreligieuse qui répète les injures que vomit contre la Papauté la tribune anglaise. On oppose à la domination du Pontife-Roi des faits inventés par la calomnie, des droits qui ne sont que des prétentions injustes, des expédients qui n'aboutissent à rien. Le *Siècle* et autres journaux irreligieux sont les oracles ordinaires de cette bouche infernale, qui profère par torrents les blasphèmes les plus horribles contre cette majestueuse Papauté. *Majestatem autem blasphemant.* (Ind. 8.) *L'Empereur Napoléon III et l'Italie, Le Pape et le Congrès* et autres brochures se joignent aux journaux, pour prêter *main-forte* à la presse, afin de répandre plus efficacement l'erreur et la séduction.

D'un autre côté, la presse religieuse, qui est l'organe de la saine partie de la France, fait entendre une voix puissante, pour la défense du patrimoine de St. Pierre. "La France de 1859, s'écrie-t-elle, n'est point morte. Si notre noble patrie s'est alors ébranlée pour aller protéger, contre d'indignes violateurs, le patrimoine sacré des Papes, elle n'hésitera pas encore, au jour donné..... Nous savons ce qu'il y a dans les entrailles de notre patrie de saint et héréditaire dévouement au Chef de l'Eglise. Pour cette cause, on la trouve toujours prête à donner largement son sang et ses trésors. Que la France soit laissée à ses inspirations généreuses, et les hordes de Garibaldi apprendront une fois de plus quelle est sous toutes ses formes la puissance de la France, quel ardent amour l'attache à la chaire des Pontifes de Rome, et combien est profonde sa haine de la révolution."

Ce qu'il y a de plus admirable, c'est que la presse, qui se montre si dévouée au St. Siège, et qui est l'expression vraie et sincère du bon cœur français, est laissée à la merci des plus grands ennemis de la Papauté, qui se trouvent avoir le pouvoir en mains, et qui en abusent, pour

supprimer les bons journaux, tandis qu'ils laissent les mauvais en pleine liberté d'outrager la Religion et ses Ministres, sans plus respecter le Souverain Pontife que les autres. Ce sentiment noble et généreux est digne de cette magnanime nation dont l'épée victorieuse a conquis à l'Eglise son domaine temporel. Cette attitude imposante, prise par la France catholique, en présence de son gouvernement, qui est évidemment hostile au Père de la grande famille, sera, pour l'univers entier, un mémorable exemple de fermeté et de dévouement. Nous le comprendrons encore mieux, lorsque nous aurons examiné, de plus près, la position critique dans laquelle se trouvent les hommes religieux en France.

Avant la guerre d'Italie, tous les bons catholiques de l'empire, effrayés de ce déluge de mauvaises productions que vomissait la presse irréligieuse, signalèrent au gouvernement le danger qu'il y aurait de déchaîner par là la révolution, qui, une fois en liberté, se ruerait infailliblement contre le Gouvernement Pontifical.

Pour rassurer tous les esprits, justement inquiets à ce sujet, l'Empereur Napoléon III écrivit, de sa propre main, à N. S. Père le Pape, pour lui protester qu'il était disposé à maintenir l'intégrité des Etats Pontificaux. C'est ce qu'atteste le St. Père lui-même, dans son allocution du 20 juin dernier, qui a été adressée à tous les Evêques du monde.

"Notre espérance, dit-il, augmente d'autant plus que les troupes françaises, qui sont en Italie, comme Nous l'a déclaré Notre cher Fils en J.-C. l'Empereur des Français, non-seulement ne feront rien contre notre puissance temporelle, et celle de ce St. Siège, mais même la garderont et la maintiendront."

C'est cette même parole donnée si solennellement au Chef Suprême de l'Eglise, que le Pape vient de rappeler à ce puissant Empereur, dans sa lettre du 8 Janvier dernier et son Encyclique du 19 du même mois. Nous les reproduisons à la fin de la présente, pour que ces deux pièces mémorables demeurent à jamais dans nos archives, et plus encore dans nos mémoires, comme un monument de gloire pour notre XIXe siècle qui peut se vanter d'avoir son Ambroise; puisse-t-il aussi avoir son Théodose!

Mais, comme en France, l'on continuait à se préoccuper vivement du sort du St. Père, à l'occasion de la guerre d'Italie, M. Rouland, Ministre des Cultes, adressa aux Evêques, pour tranquilliser les esprits, une Circulaire, dans laquelle on lit ces paroles remarquables: "Le Prince qui a donné à la Religion tant de témoignages de déférence et d'attachement; qui, après les mauvais jours de 1848, a ramené le St. Père au Vatican, est le plus ferme soutien de l'unité catholique; et il veut que le Chef Suprême de l'Eglise soit respecté dans tous ses droits de Souverain temporel. Le Prince qui a sauvé la France des invasions de l'esprit démagogique ne saurait accepter ni ses doctrines, ni sa domination en Italie." (Circulaire du 4 mai 1859.) Cette promesse de maintenir l'intégrité des Etats Pontificaux est devenue plus sacrée encore depuis la paix de Villa-Franca et le traité de Zurich.

si son
octob
dans
sur le
porel
perce
partie
il an
pour

répon
nous
tout l
" l'on
" Mo
" à N
" dan
" et à
" Sié
" lett
" tem
" tific
" à la
" rem

M
ne per
vant l
intent
que p
naître
leurs,
affaire
à por
l'Euro
de si
liation

S
heur
corde,
dence
lieu d
et vai
servic

Cependant, depuis la paix de Villafranca, la pensée de l'Empereur, si soigneusement cachée au fond de son âme, commença à se révéler le 11 octobre dernier, dans sa réponse au Cardinal Archevêque de Bordeaux, dans laquelle il ne s'exprime plus avec la même énergie qu'auparavant, sur le pouvoir temporel du Pape. Car il y émet cette opinion que ce *temporel* n'est pas opposé à *la liberté et à l'indépendance de l'Italie* : et il laisse percer son intention de conseiller au Souverain Pontife de céder une partie de ses Etats. Mais pour que le conseil qu'il a à donner soit suivi, il annonce que bientôt les troupes françaises seront retirées de Rome, pour ne laisser derrière elles que l'anarchie et la terreur.

Or ce conseil, il l'a vraiment donné le 31 décembre dernier ; et en réponse le St. Père a déclaré qu'il ne pouvait le suivre. C'est ce dont il nous informe, dans cette touchante Lettre Encyclique, qu'il adressait à tout l'univers, le 19 janvier de cette année. "Naguère, nous dit-il, comme " l'ont déjà appris plusieurs d'entre vous, la feuille parisienne intitulée le " *Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français, en réponse " à Notre lettre où Nous conjurons Sa Majesté Impériale de vouloir bien, " dans le Congrès de Paris, assurer son puissant patronage à l'intégrité " et à l'inviolabilité de Notre Souveraineté Temporelle et de ce Saint " Siège, et la soustraire au pouvoir d'une criminelle révolte. Dans sa " lettre, après avoir rappelé un conseil qu'il Nous avait proposé peu de " temps avant au sujet des provinces rebelles de Notre domination Pon- " tificale, le très-haut Empereur Nous conseille de vouloir bien renoncer " à la possession de ces provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de " remédier aux bouleversements actuels."

Maintenant, N. T. C. F., Nous laissons tous ces faits que personne ne peut ignorer, puisqu'ils sont notoires et publics, pour ce qu'ils sont devant Dieu et devant les hommes, sans vouloir scruter ni le cœur ni les intentions de ce chef de l'Empire français. Nous ne les avons relatés ici que parce qu'ils appartiennent déjà à l'histoire ; et que pour bien connaître la question qui nous occupe, nous ne pouvons les ignorer. D'ailleurs, Nous tenions à vous donner tous les détails de cette lamentable affaire, afin que vous sachiez bien que ce n'est point à N. S. P. le Pape à porter la responsabilité des terribles événements dont est menacée l'Europe, et peut-être le monde entier ; mais à tous ceux qui prennent de si indignes moyens, pour commettre cette criante et sacrilège spoliation.

Seulement, il Nous est assurément bien permis de déplorer le malheur d'un Prince qui, comblé de tant de bienfaits de la Divine Miséricorde, et au faite de la prospérité, oublie qu'il doit tout à la Divine Providence, et sort malheureusement de la voie qui lui avait été tracée. Si, au lieu d'aller déchaîner la révolution en Italie, il eût, à l'exemple du bon et vaillant Henri IV, fait dire au Pape que *l'épée de la France était au service du St. Siège*, l'Italie serait aujourd'hui en paix, et la France

n'aurait pas à tant surer sur les tombes de ses cent mille enfants qui sont tombés, en héraldisme, dans les plaines de la Péninsule.

Puisse cet Empereur reconnaître qu'il fait fausse route, depuis qu'il parle autrement qu'il ne pense, pour cacher son projet de dépouiller le Souverain Pontife de ses États ; depuis qu'il persécute ceux qui défendent généreusement ce juste si injustement opprimé ; depuis qu'il use de sa force matérielle, pour baillonner les journaux, qui sont les organes de la Religion ! Il a vu pourtant la colossale puissance de son oncle se briser aux pieds de l'humble Pontife Pie VII. Qui sait si la sienne ne se brisera pas quelque jour sur la tombe de l'Immortel Pie IX ?

CINQUIEME QUESTION.

QUELS SONT, EN ITALIE, LES ENNEMIS DE LA PAPAUTÉ ?

Il Nous reste à vous dire quelque chose, N. T. C. F. des révolutionnaires Italiens, pour achever de vous faire connaître le caractère de ceux qui en veulent au Pouvoir temporel du St. Siège. Ce que Nous allons en dire nous est attesté par les journaux religieux qui se disent bien renseignés. A la vérité, les organes du gouvernement révolutionnaire, qui cherche à se constituer dans la Péninsule, a réclamé contre les attentats horribles commis sous ses yeux, et dont il ne voulait pas porter l'odieux aux yeux du monde entier. Mais le *Times* de Londres va nous dire, par un de ses correspondants, ce qu'il faut penser des rapports officiels de ce gouvernement provisoire. C'est le Signor Gallenga qui va parler.

“ Rien, dit-il, n'est plus pénible, ni plus alarmant que les mensonges accumulés ici par les fabricants de nouvelles pour se tromper eux-mêmes, et pour tromper tout le monde avec eux. On se frotte les yeux vraiment, et on doute si l'on est éveillé ou non, quand on voit les contradictions énormes qui se trouvent entre les affirmations des feuilles officielles, et les faits qui tombent sous les sens, et que chacun admet dans la conversation.”

Cet aveu du *Times*, qui est le premier journal de toute l'Angleterre, trouve tout naturellement sa place ici, non seulement pour confirmer de plus en plus ce que Nous allons dire des horribles excès commis par les insurgés d'Italie, mais encore pour vous mieux faire connaître le caractère de toute révolution, en quelque pays qu'elle se fasse, et quels que soient les hommes qui en sont les instigateurs et les agents. C'est une chose à bien remarquer, N. T. C. F. et Nous vous conjurons d'en tirer pour vous-mêmes d'utiles leçons. Car, ne l'oubliez pas : si jamais la révolution passe par notre cher Canada, aujourd'hui si heureux, il sera infailliblement le théâtre des scènes d'horreur, que Nous avons à rapporter, pour vous mieux faire connaître les hommes féroces et sacrilèges, qui s'attaquent au gouvernement Pontifical.

Voici donc en résumé ce qu'ont fait ceux qui ont accompli les actes de la révolution, dans les Etats Pontificaux. Méprisant les droits les plus sacrés, ils se portent à des excès inouis. Ils se casernent dans les Eglises ; ils enfoncent les armoires des sacristies ; ils endossent les ornements sacrés et chantent la messe, en parodiant la sainte hostie, avec un morceau de pain, au milieu des plus obscènes et des plus exécrables blasphèmes. Ils introduisent dans les églises des filles et des femmes dans un état d'indécence qui fait frissonner. Ils placent, sur l'autel, un homme tout nu, ils l'encensent et s'en servent pour donner la bénédiction, avec des cris, des hurlements, des trépignements et un vacarme de vrais démons.

Ils font, des temples, de vraies maisons de débauche. Ils mutilent les statues, percent les tableaux, arrachent les yeux de l'image vénérable de la Mère de Dieu, tirent des coups de fusil dans le tableau du saint Patron de l'Eglise, et foulent aux pieds le crucifix, ou crachent dessus. Ils violent les jeunes filles ou femmes qu'ils peuvent saisir. Ils jurent haine et mort aux Prêtres, et courent les rues nuit et jour, en poussant des cris affreux. Ils inspirent leurs sentiments d'impiété à des petits enfants, à qui ils apprennent à chanter des chansons infernales, qui expriment toute la rage des démons contre les ministres de Dieu.

Tels sont, N. T. C. F., les hommes qui sont à la tête du mouvement révolutionnaire contre N. S. P. le Pape. Telle est la sacrilège révolution qui bouleverse aujourd'hui le nord de l'Italie, et qui menace d'allumer le feu de la guerre dans l'Europe entière. Hélas ! il faut bien l'avouer, puisque c'est un fait public et notoire, le gouvernement Sarde, oubliant la foi et la piété de ses pères, est à la tête de ce mouvement impie et scandaleux. C'est que là aussi, de mauvaises doctrines se sont propagées à la faveur des mauvais livres, des mauvais journaux et des mauvais discours, qui sont partout les trois puissants moyens qu'emploie l'enfer pour séduire les nations aussi bien que les particuliers.

Grande et utile leçon pour nous tous, N. T. C. F., et puissions-nous en profiter ! Hélas ! il n'est que trop vrai que la famille de Savoie, qui régnait avec tant de paix et de bonheur sur les Etats Sardes, et qui a donné tant de saints au ciel, donne aujourd'hui des enfants à la révolution et des persécuteurs à l'Eglise ! Après un tel exemple, quelle est la famille la plus pieuse et la plus respectable qui ne craindra de tomber dans un aussi affreux malheur, le plus grand sans doute qui puisse arriver à des hommes qui voient toutes choses des yeux de la foi ? O pères et mères, ne laissez donc pas entrer dans vos salons ces hommes, ces livres, ces journaux à mauvais principes ; car, n'en doutez pas, ils sont plus à craindre que le serpent. *Quasi a facie colubri, fuge peccata.* (Ecclé. 21,2). Oh ! comme vous devez faire bonne garde, pour empêcher ces dangereux ennemis de venir pervertir la foi pure et simple que nous ont léguée nos pères, comme notre plus précieux héritage ! Que votre sollicitude soit donc toujours inquiète, dans la crainte de quelque

surprise. Qu'elle soit surtout continuellement excitée par la prière, qui est son élément ordinaire. Car la crainte anime la prière, et la prière entretient la crainte, qui est le commencement de la sagesse. L'heureux fruit que vous recueillerez de votre sollicitude paternelle sera la conservation du dépôt sacré de la foi dans le sein de vos familles. C'est le feu du ciel qui se conservera ainsi de race en race et jusqu'à la dernière postérité dans vos maisons qui, ne l'oubliez donc jamais, ont été les demeures de tant de saints.

Quoiqu'il en soit, tout ce que Nous pouvons dire maintenant de ceux qui favorisent, en Italie, un mouvement révolutionnaire aussi criant, c'est qu'une tache d'infamie s'attache à leur mémoire, et que d'âge en âge, la triste renommée répètera, avec tout l'accent de l'horreur, ce qu'ils ôsent entreprendre et faire contre le Seigneur et contre son Représentant. Déjà même, les populations religieuses qu'ils n'ont pu séduire, mais qu'ils oppriment et vexent par des impôts exorbitants et par les excès monstrueux auxquels ils se portent, les maudissent avec horreur.

Et vous tous, N. T. C. F., qui sentez si vivement le bonheur de la Religion, quelle serait votre désolation si des hommes impies et sacrilèges s'emparaient de vos Eglises, s'ils en faisaient des casernes et des maisons de débauche ; s'ils profanaient le St. Sacrement, crachaient sur le crucifix ou le foulaient aux pieds ; s'ils enfonçaient leurs baïonnettes dans les saintes images de la Bienheureuse Vierge, comme pour leur crever les yeux ; s'ils déchargeaient leurs fusils dans les tableaux de vos saints Patrons, dont les fêtes sont pour vous des jours de joie spirituelle et de grâces abondantes. Eh bien ! c'est là ce qui se passe à l'heure qu'il est, dans la malheureuse Italie. Priez donc avec ferveur le Père des Miséricordes de secourir ceux de nos frères qui, dans ce pays, de tout temps si catholique, sont tombés sous le joug de fer d'un petit nombre de mauvais sujets qui ne se maintiennent dans une autorité usurpée, que par la terreur qu'inspire leur violence.

Maintenant, vous êtes sans doute, N. T. C. F., inquiets de savoir comment N. S. P. le Pape se trouve, au milieu des révolutionnaires, qui travaillent avec tant d'acharnement à le dépouiller des biens qui appartiennent en propre, non à lui, mais à toute la grande famille Catholique. Rien de plus juste ; et pour satisfaire votre piété filiale, Nous allons vous rapporter quelques passages de ses Lettres, qui suffiront pour vous faire connaître toute la sérénité et l'héroïsme de sa grande âme.

Dans sa sollicitude paternelle pour tous les peuples, il ne cesse, écrit-il, de faire entendre au Ciel le cri de sa prière, pour demander la paix. Il invite, avec une affection singulière, tous les Evêques à prier et à faire prier les fidèles, pour obtenir cette paix si désirable. Dans sa tendre dévotion pour l'Immaculée Vierge, il veut que tous recourent à son puissant secours, pour qu'elle supplie son Divin Fils d'éclairer tous les esprits et d'animer tous les cœurs, afin qu'ils se conservent en paix. Il ouvre les trésors de l'Eglise et accorde de grandes indulgences à ceux qui

prien
écriv
comm
à l'ar
le Sc
bée
prier
fend
mort
ceux
sont
a re
bien
terne
comp
cord
dém
porel
blent
provi

Comm
de la
sa be
ineff
tout e

dans
pète,
qu'il
ses d
notre
nous

son p
digni
ainsi
tienn
qui o
indép
naître
ce qu
ment
entie
4 °

prieront pour la paix. Accablé de douleur, il cherche à se soulager en écrivant à ses frères, qui sont les Evêques de la catholicité. Il leur recommande de tenir en mains leurs encensoirs, pleins d'un feu sacré pris à l'autel, pour se présenter au peuple chrétien et prier pour lui, parce que le Seigneur a laissé déborder sa colère, et qu'une plaie terrible est tombée du ciel, pour désoler la terre. Il aime à reconnaître que c'est aux prières des fidèles qu'il doit cette force surnaturelle qui l'anime, en défendant les droits de l'Eglise. Il proteste qu'il est prêt à tout souffrir, la mort même, plutôt que de sacrifier ces droits sacrés. Il déclare que tous ceux qui ont osé s'emparer des biens sacrés de la sainte Eglise Romaine, sont tombés dans l'excommunication majeure. Usant de l'autorité qu'il a reçue de Dieu d'avertir de leurs devoirs de conscience, les Princes aussi bien que les peuples, il déclare qu'il a rappelé, avec une charité toute paternelle, à l'Empereur des Français ce terrible jugement auquel nous comparâtrons tous un jour, afin de mériter d'y être traité avec miséricorde, et non avec la sévérité de la justice. Il est vivement touché des démonstrations, qui se font en tous lieux, pour reconnaître ses droits temporels. D'un autre côté, il est profondément affligé des maux qui troublent la paix de l'Eglise, et de la perte des âmes qui périssent dans les provinces révoltées.

Que ces sentiments, N. T. C. F., sont beaux et dignes d'admiration ! Comme c'est notre Père commun, qui les exprime lui-même, avec l'accent de la plus douce affection, il nous est facile de lire ce qui se passe dans sa belle âme, qui est pure et sans fiel, comme la colombe, et dont les ineffables gémissements attendrissent aujourd'hui l'univers catholique tout entier.

Mais il ne nous suffit pas, N. T. C. F., de savoir ce qui se passe dans l'intérieur du cœur du Père de l'Eglise, durant cette affreuse tempête, il nous faut encore bien connaître et bien comprendre la réponse qu'il a donnée à l'Empereur des Français qui lui proposait de renoncer à ses droits sur les provinces révoltées. Cette réponse est digne de toute notre attention ; car, elle résume en peu de mots toute la Question qui nous occupe tous si vivement.

Il ne peut, dit-il avec une liberté vraiment Apostolique, renoncer à son pouvoir temporel sur cette partie de ses domaines, 1^o parce que la dignité du St. Siège et la sienne propre s'y opposent invinciblement, ainsi que son caractère de Pontife et les droits du St. Siège, qui appartiennent non à une famille royale quelconque, mais à tous les catholiques qui ont le plus grand intérêt à ce que le Chef de l'Eglise universelle soit indépendant de toute autre puissance ; 2^o parce qu'il a déjà fait connaître qu'il ne pouvait nullement céder ce qui n'était pas à lui ; 3^o parce qu'en abdiquant ces Provinces, il donnerait gain de cause, non seulement aux révolutionnaires des Romagnes, mais encore à ceux du monde entier, qui verraient par là leurs efforts séditieux couronnés de succès ; 4^o parce qu'il violerait par là les serments solennels qu'il a faits de

conserver intacts tous les droits du St. Siège ; 5^o parce qu'il exciterait, en cédant quelques-unes des Provinces des Etats Pontificaux, le mécontentement des autres ; 6^o parce qu'il commettrait une injustice envers les Catholiques du monde entier, pour qui ces biens ont été donnés à l'Eglise Romaine ; 7^o parce qu'il affaiblirait les droits des autres Princes Italiens, qui ont été détrônés, et aussi ceux de tous les Princes du monde, qui ne sauraient souffrir que des principes aussi pernicieux se propageassent dans leurs Etats ; 8^o parce que c'est à force d'argent et par d'autres moyens aussi criminels que l'on est parvenu à entraîner dans la révolte un petit nombre de mauvais sujets ; 9^o parce que les populations en masse, loin de suivre le mouvement révolutionnaire, en ont été stupéfaites, et qu'elles demeurent fidèlement attachées de cœur à son gouvernement ; 10^o parce que si la révolte de ces mauvais sujets était pour lui une raison de renoncer à ses droits sur les provinces insurgées, il en faudrait dire autant de tous les autres gouvernements qui sont au monde ; ce qui assurément serait absurde.

Ces raisons, N. T. C. F., sont si évidentes et si convaincantes en même temps, qu'il serait inutile de vouloir vous les expliquer ; car, Nous n'en doutons pas, elles vous paraîtront claires comme le jour ; et vous demeurerez convaincus que N. S. P. le Pape, en refusant de céder ce que lui demande la révolution, ne fait qu'accomplir un devoir impérieux.

Nous vous ferons toutefois remarquer une chose bien digne de votre attention ; et Nous vous conjurons, pour votre propre bien, de ne jamais l'oublier. Ceux qui se révoltent aujourd'hui contre N. S. P. le Pape appartiennent à des sociétés secrètes ; c'est lui-même qui nous l'assure. Un des principes abominables de ces sociétés secrètes est de déclarer que tous les biens sont communs dans le monde ; et qu'ainsi il est permis aux pauvres de dépouiller les riches, comme il est permis aux sujets de dépouiller les rois de leurs états.

Qu'arriverait-il donc si ce principe détestable venait à prévaloir dans le monde ? Le droit de propriété disparaîtrait ; et un homme quelconque qui aurait acquis, à force de travail, une honnête fortune pour lui et ses enfants, s'en verrait tout-à-coup dépouillé par des paresseux, des fainéants et de vagabonds de toute espèce. Et comme il ne se laisserait pas dépouiller sans résistance, l'on verrait s'établir le droit du plus fort. Que s'en suivrait-il ? des meurtres, des assassinats, des révoltes, des commotions et des malheurs de tous genres. La ville de Milan, qui fait partie du gouvernement des révolutionnaires, en est un exemple frappant. Car voici ce qu'on lit sur une des feuilles les plus libérales de cette ville, et dont, par conséquent, le témoignage ne saurait être suspect à cet égard. Voici ses paroles :

“ *Sécurité Publique.*—Quel beau sort est le nôtre ! Ceux qui ont “ souci de leur vie ou qui tiennent quelque peu à leur bourse, ne peuvent “ plus cheminer par les rues qu'avec de bons pistolets dans leur poche ; “ et encore ne sont-ils certains de conserver ni l'une ni l'autre, car les

“ voleur
“ cipal
“ bless
“ situa
“ des b

C
qui son
que, s'
ler, l'o
toute i
acquis

Il
conser
cipe se
preuve
un seu
se con
par un
a son p
genta
est ass
mille
de la
chaire.
volupte
dam v

LA F

L
Pontif
cluent

A
à élev
renver
ouvrag
de la

“
“ rain
“ la d
“ simp
“ mag
“ Ital
“ abar

“ voleurs et les bandits marchent par esconade. Que fait notre municipalité devant de pareils résultats ? Rien. Son impassibilité et sa faiblesse sont vraiment incroyables. Pour peu que cela dure encore, la situation deviendra si intolérable que l'on sera obligé d'élever partout des barricades pour se défendre contre les voleurs et les assassins.”

Comprenez-vous maintenant, N. T. C. F., que c'est pour nous tous, qui sommes ses enfants, que le Père de la grande famille combat, puisque, s'il cédait au mauvais principe en vertu duquel on veut le dépouiller, l'on ne manquerait pas d'invoquer quelque jour le même principe de toute injustice, pour nous dépouiller de nos biens les plus légitimement acquis.

Il nous importe donc souverainement, N. T. C. F., de travailler à conserver, dans le monde, les principes de la force morale. Or, ce principe se représente avant tout dans le Roi-Pontife de Rome. On en a une preuve bien sensible aujourd'hui que l'univers catholique se lève comme un seul homme, pour défendre le Pape, cet *homme universel*, dans lequel se concentrent tous les intérêts catholiques, non à coup de canon, mais par une résistance mille fois plus redoutable, savoir, la force morale, qui a son principe dans la justice. Ainsi, croyons que le vainqueur de Magenta et de Solferino ne vaincra pas le pacifique Pie IX. Car son trône est assis sur des titres incontestables et sur une possession paisible de mille ans ; il est défendu, non par des baïonnettes, mais par le glaive de la parole, qui vibre et flamboie, dans la tribune, comme dans la chaire, pour la défense du Paradis terrestre. *Collocavit ante paradisum voluptatis cherubim et flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vite.* Gen. 3, 24.

SIXIEME QUESTION.

LA PAPAUTÉ POURRAIT-ELLE SE SOUTENIR SANS UNE FORCE ARMÉE ?

Les ennemis de la Papauté ne cessent de crier que le gouvernement Pontifical est trop faible pour maintenir l'ordre et la paix ; et ils en concluent qu'il n'a pas les conditions nécessaires pour subsister.

Avant d'abattre cette barricade de nouvelle espèce, que cherchent à élever les ennemis du Pouvoir Temporel du Pape, pour essayer de le renverser d'un seul coup, nous lisons ensemble quelques lignes d'un ouvrage que vient d'écrire un auteur déjà bien connu, M. le comte Solar de la Marguerite.

“ Il y eut, dit cet écrivain distingué, un temps où tous les souverains catholiques pensaient faire chose toute naturelle que de prendre la défense du St. Siège ; ils croyaient même que c'était pour eux tout simplement un devoir ; c'est ainsi que l'ont entendu Pepin, Charlemagne, Othon III, Henri II et Lothaire, quand ils sont descendus en Italie. Les Empereurs d'Orient ont perdu leur suprématie pour avoir abandonné le Pape à la tyrannie de Béranger et d'Astolphe.”

Quoiqu'il en soit, qu'il faille maintenant à Rome une force armée pour maintenir le bon ordre, c'est ce dont personne ne doute. Mais conclure de là que le gouvernement est un mauvais gouvernement, qui n'a pas les éléments nécessaires pour subsister et se soutenir, c'est autre chose, comme Nous allons le démontrer.

Car la principale force de tout gouvernement bien constitué est la force morale qui consiste surtout dans les bonnes mœurs des gouvernants et des gouvernés. Or, c'est cette force morale qui a toujours caractérisé le gouvernement Pontifical. Et en effet, jusqu'à ces derniers temps que les révolutionnaires de tous les pays y sont venus jeter le trouble, l'on ne voyait guère à Rome et dans les autres villes des Etats Pontificaux, que des agents de la justice ; et la force militaire ne consistait guère que dans un faible corps de troupes, destinées plutôt à relever l'éclat des fêtes qu'à comprimer des manifestations hostiles qui n'existaient pas.

Alors le peuple était contenu dans le devoir par la conscience ; et les malfaiteurs, heureusement très rares dans ces beaux temps, étaient arrêtés par la crainte des familles auxquelles ils étaient tentés de s'attaquer. Avec ce principe de la force morale, le gouvernement Pontifical a été le dernier à ressentir le besoin qu'ont les gouvernements modernes de régner par le sabre. Nous devons ajouter que, même dans ces temps mauvais où l'esprit révolutionnaire fait sentir partout sa redoutable influence, le besoin d'une force militaire est moins grand à Rome que partout ailleurs.

Quelques chiffres vont prouver cette assertion. Il y a à Rome une population fixe d'environ 190,000 âmes. Il faut y ajouter les étrangers qui vont et viennent et dont le nombre s'élève, dans certaines saisons, jusqu'à trente et quarante mille hommes. Or, avec le tiers des soldats nécessaires pour maintenir la paix dans les grands centres, on fait observer l'ordre dans la capitale du monde.

Il s'en suit que le besoin d'une force armée ne constitue pas pour la ville de Rome une situation exceptionnelle. Toutes grandes villes du monde en sont là ; et l'on n'en conclue pas pour cela que l'administration y est mauvaise. On n'a donc pas droit non plus de juger que le gouvernement Pontifical est un mauvais gouvernement, parce qu'il est nécessaire d'y avoir une force armée pour garder l'ordre.

Appliquons ceci à la capitale de la France, et supposons que les quatre-vingt mille hommes de troupes qui y sont en garnison soient licenciés, sous prétexte qu'il y a à Paris d'admirables institutions gouvernementales qui rendent la force militaire inutile. Croyez-vous que la révolution ne rentrerait pas dans cette grande ville le jour même qu'elle serait évacuée par la force militaire. Assurément le départ des soldats serait le signal de l'invasion des barbares socialistes et communistes.

L'Empereur des Français, dans sa réponse au Cardinal Archevêque de Bordeaux, avait donc tort de tenir ce langage menaçant : " Il s'in-

" qu
" év
" se
von
ser
évac

sage
mée
nou
" Il
" la
" de
" de
" po
" d'
" m
" pr
" de
" tr
" ré
" Pa
" tec

d'un
paix
sém
tenir
sujet
les g
et si
men
est e
en r

enne
faits
com
pour
d'att
vinc
Pap
n'en
lien
pop

“ quiète avec raison du jour qui ne saurait être éloigné où Rome sera évacuée par nos troupes. Car, quand notre armée se retirera, que laissera-t-elle derrière elle ? l’anarchie, la terreur ou la paix ? ” Ce prince voudrait apparemment que ce fût l’anarchie puisqu’il est décidé à s’opposer à l’intervention de toute autre nation étrangère, lorsque les Français évacueront Rome.

Quoiqu’il en soit, il paraît que le gouvernement Pontifical prend de sages mesures, pour maintenir l’ordre, dans la Ville Sainte, lorsque l’armée d’occupation sera rappelée, si toutefois elle l’est. Car voici ce que nous apprend une correspondance de Rome, qui nous paraît digne de foi. “ Il est probable, dit-elle, que ces préparatifs connus feront renoncer à la retraite des troupes françaises, car leur départ n’aurait pour but que de causer de l’embarras au St. Siège, et montrer sa faiblesse aux yeux de tous. Mais du moment où l’on aura l’assurance qu’il pourra pourvoir lui-même à sa défense, on abandonnera l’idée de se dessaisir d’un point aussi important que l’est la ville de Rome. On l’a vu, au moment de la guerre contre l’Autriche ; le St. Père voulant éviter d’être le prétexte d’une collision entre les deux grandes puissances catholiques demanda formellement à l’Autriche et à la France de retirer leurs troupes des Etats Romains. L’Empereur Napoléon refusa alors de retirer ses soldats de Rome. Il en serait de même aujourd’hui si le Pape renouvelait la même demande. On veut se donner l’air de protecteur de l’Eglise lorsque l’on n’en est que l’ennemi et le spoliateur. ”

Maintenant si, proportion gardée de la population, Paris a besoin d’une plus grande force armée que pour être maintenu dans l’ordre et la paix, il s’en suit que le gouvernement Papal n’est pas mauvais précisément parce qu’une certaine force militaire y est nécessaire, pour contenir les mauvais sujets et protéger les bons citoyens. Car partout ces sujets turbulents se ruent contre les institutions gouvernementales, qui les gênent dans leurs projets de tout renverser pour arriver au pouvoir ; et si ces révolutionnaires ont juré une haine implacable au gouvernement Pontifical, c’est parce qu’ils savent très bien que sa force morale est encore le pivot de toutes nos sociétés modernes, qui tomberont bientôt en ruine, si ce pivot est une fois ébranlé.

Mais voyons si une force armée est aussi nécessaire à Rome que ses ennemis se plaisent à le répéter, et cette fois, laissons parler certains faits bien connus. Dans l’espace des quarante dernières années qui, comme tout le monde sait, ont été des années de commotions politiques pour toute l’Europe, les soldats étrangers n’ont paru, chose bien digne d’attention, qu’une seule fois à Rome, et deux ou trois fois dans les provinces. Autre chose bien digne de remarque ! De mémoire d’homme, les Papes n’ont été forcés de quitter Rome que trois fois ; et la révolution n’en a été cause qu’une seule fois : encore était-ce une révolution italienne plutôt que Romaine. Dans les deux autres circonstances, les populations ne se sont montrées que pour protester de leur dévouement

à leur chef légitime. Si l'on fait maintenant attention que le dernier demi-siècle a vu passer sur la France une douzaine de révolutions, qui ont amené trois changements dans les dynasties régnantes, l'on saura apprécier à sa juste valeur ce prétendu grief qu'il n'y a pas à Rome une force armée, capable de maintenir l'ordre public. En présence de tous ces faits, concluons que le besoin d'une force militaire dans les Etats Romains ne prouve nullement que ces états soient mal gouvernés.

Mais ce qui surtout paraît intolérable aux ennemis de la Papauté, c'est qu'il faille, à Rome, une armée d'étrangers pour empêcher le soulèvement du peuple, qui ne peut supporter le Gouvernement Papal.

Nous venons de voir que, jusqu'à la révolution de 1848, il n'y avait point, dans les Etats Pontificaux, d'armée proprement dite ; et que réellement il n'y en avait pas besoin. Car les Papes, se voyant appuyés à l'intérieur sur la conscience publique, et au-dehors par le respect des puissances, se contentaient de tenir sur pied une bonne police ; ce qui assurément faisait honneur à leur gouvernement paternel, et soulageait leurs sujets d'une lourde charge, celle de payer de fortes taxes pour l'entretien d'une armée.

Encore aujourd'hui, il n'y aurait nul besoin de soldats à Rome, sans les *carbonaristes*, qui sont les francs-maçons d'Italie. Car là, plus qu'ailleurs, les masses sont paisibles, parce qu'elles sont heureuses sous leurs gouvernements respectifs. Ce sont très-certainement les ennemis de la Religion de tous les pays qui, par le moyen des sociétés secrètes, concentrent toutes leurs forces, pour abattre, s'ils le peuvent, la Papauté.

Mais pourquoi la France tient-elle à Rome une armée d'occupation ? La réponse est bien simple ; c'est que la Divine Providence, ayant voulu se servir de l'épée de cette fille aînée de l'Eglise, pour comprimer la République Romaine, il est tout naturel que l'armée victorieuse se repose quelque temps sur ses lauriers, et continue à recevoir les bénédictions du Pontife qu'elle a rappelé de l'exil, jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de constituer une armée pontificale.

D'ailleurs, qui empêche le Souverain de Rome d'avoir des étrangers à sa solde ? Avant 1793, les Rois de France ne se faisaient-ils pas garder par les Suisses, qui étaient réputés les hommes les plus incorruptibles de l'Europe ? Le Roi de Naples n'avait-il pas encore, l'an dernier, quatre régiments suisses à son service ? et l'Angleterre n'y trouvait pas à redire.

Enfin, si les Etats Pontificaux sont consacrés à Dieu, et si, comme on n'en saurait douter, ils appartiennent à l'Eglise, qui pourrait trouver mauvais que les nations catholiques fissent aujourd'hui ce qu'elles faisaient autrefois ? Le sentiment de piété filiale attache nécessairement les enfants de l'Eglise au bien que possède le Père commun, pour eux et pour toute la grande famille. Ne soyons donc pas surpris d'entendre, au siège de Rome par les Français, un bon soldat breton dire, dans l'ardeur de sa foi : *Comme mon père sera content, quand il saura que j'ai été blessé pour le Pape !* Ne soyons pas non plus étonnés de voir les premières

dame
dans
elles
T
prétex
s'il lu
serait
se trou
n'est c
nation
pereur

LA PA

A
son go
poser e
insulte
un bon
L
à cette
par M.

“ est d
“ l'arm
“ l'arm
“ niers
“ toute
“ men
“ cune
“ en ch
“ man
“ tous
“ a tou
“ de lu
“ sujet
“ et fo

C
à Rom
pas de
ques, c
brables

dames de Paris envoyer au St. Père cent mille francs, pour l'assister, dans ce temps de rébellion, parce que, dans leur souci pour ce bon Père, elles ont lieu de croire que l'insurrection aura bouleversé ses finances!

Toujours est-il que les ennemis de la Papauté n'ont pas l'ombre de prétexte pour demander la déchéance du Gouvernement Pontifical. Car, s'il lui faut une force armée, pour maintenir l'ordre public, ce besoin lui serait commun avec tous les autres gouvernements. Et si par le fait il se trouve à Rome une armée française, pour l'occuper militairement, ce n'est que par circonstance. Au reste, si c'est là un grief aux yeux des nations, le moyen tout simple de le faire redresser, c'est d'obliger l'Empereur à retirer ses troupes de la capitale du monde.

SEPTIEME QUESTION.

LA PAPAUTE NE SERAIT-ELLE PAS INCAPABLE D'EMPÊCHER LES GRAVES ABUS QUI RÈGNENT DANS LES ÉTATS ROMAINS ?

A en croire les ennemis de la Papauté, en Angleterre et en France, son gouvernement serait radicalement vicieux. Aussi, ose-t-on lui proposer d'établir à Rome une administration *légale et régulière*. C'est une insulte gratuite, comme nous allons le prouver ; et il n'y a pas au monde un bon catholique qui ne le sente vivement.

La *Civilla Cattolica*, excellent journal publié à Rome, va répondre à cette accusation, si dénuée de vraisemblance, portée contre le St. Père par M. de la Guéronnière, auteur de la brochure *Le Pape et le Congrès*.

“ Son conseil (celui qu'ose donner au Pape M. de la Guéronnière,) est cette fois tout aussi opportun que celui qu'il donnait au sujet de l'armée ; seulement il vient encore beaucoup plus après coup ; car l'armée, qui est un besoin nouveau, n'a été organisée que dans ces derniers temps, tandis que l'administration qui est le premier besoin de toute société bien réglée, a été instituée à Rome, et s'y est successivement améliorée avant même que la France fût apte à en recevoir aucune ; et, du reste, bien des nations européennes sont venues à Rome en chercher les notions et les éléments. L'auteur lui-même parle d'une manière noble et vraie de l'action civilisatrice exercée par l'Italie sur tous les peuples de l'Europe. Or, personne ne peut ignorer que Rome a toujours été le pivot et le cœur de l'Italie. Quelle idée donne donc de lui un étranger qui, ne connaissant pas, ou connaissant fort mal son sujet, s'en rapporte aux bruits répandus par l'ignorance ou la passion, et formule des jugements aussi aventurés et aussi injustes ? ”

Comme Nous l'avons remarqué plus haut, il se trouve quelque fois à Rome de trente à quarante mille étrangers. Eh bien, Nous ne craignons pas de l'assurer, tous ceux de ces étrangers, protestants comme catholiques, qui prennent le temps et la peine d'étudier les Institutions innombrables, qui s'y trouvent accumulées, et qui répondent parfaitement à

tous les besoins, s'en retournent émerveillés de la Ville Eternelle, et ils en conservent toute leur vie de bien doux souvenirs.

Pour notre part, Nous ne saurions trop bénir la Divine Providence de Nous avoir ménagé cette grâce précieuse de visiter trois fois cette ville pleine de merveilles. Notre regret est de ne l'avoir pas encore assez vue, cette ville, vraie patrie des chrétiens sur la terre. Aussi, y retournons-Nous tous les jours, et plusieurs fois par jour, en esprit, pour nous y retremper de l'esprit apostolique qui s'y transmet d'âge en âge, avec la succession non interrompue des Pontifes qui y occupent la chaire de St. Pierre. Dans notre second voyage en 1846, Nous pûmes jouir du spectacle des brillantes ovations, qui signalèrent l'avènement de notre Immortel Pontife. Hélas ! qu'il est accablé de tristesse et d'angoisse, dans ces jours mauvais que lui a créés la plus injuste des révolutions !

“ Oui, continue notre journal romain; tous ceux qui ont voulu examiner, et traiter par écrit, ou connaître le fond de la question, s'accordent à en exprimer la même pensée : *que Rome est vraiment la capitale du monde ; que tous ceux qui l'habitent s'y trouvent à merveille ; mais que pour le menu peuple et pour les malheureux de tout genre, il n'y a pas de séjour comparable.*”

Ajoutons à ce témoignage celui de M. Poujoulat, dans une brochure qu'il vient de publier sur la *Question romaine*, et dans laquelle il fait voir quel est le bonheur dont jouissent les sujets des Etats Pontificaux.

“ Les sujets du Pape, dit-il, malgré ce qui leur manque en perfection sociale, (et quels sont ceux à qui il ne manque rien ?) ne sont pas les *Nègres de la catholicité*, comme le disait un journal avec une insultante audace ; ils ont la vie à bon marché, une existence municipale qui, quoique amoindrie par le fait même de la révolution française, ferait envie à d'autres nations ; une instruction primaire de toutes parts répandue ; quoiqu'en dise la brochure, ils ne paient que de légers impôts et n'ont jamais été *pressurés*. Les Etats Romains ont des asiles pour toutes les souffrances, pour les douleurs qui atteignent les divers âges de la vie humaine. Si l'activité industrielle de notre temps n'étale pas ses prodiges dans le pays soumis au Pape, il garde une gravité de physionomie qui sied bien à l'austère grandeur de tant de souvenirs. Le sujet du Pape, on ne devrait pas l'ignorer, a bien réellement une patrie qu'il aime, et qu'il a raison d'aimer. (Car la misère ne l'oblige jamais de s'expatrier). Ce sont les siècles catholiques qui lui ont fait cette patrie. Il vit à l'ombre de Rome, à l'ombre de dix-huit cents ans de gloire, à l'ombre de cette éternité romaine, qui n'a rien d'égal ici-bas, et que le Christianisme revêt d'une inépuisable jeunesse.”

“ On ne peut donc que rire, conclut ce journal (*La Civiltà Cattolica*), de M. de la Guéronnière qui suggère d'établir, dans les Etats Romains, *une administration légale et régulière*, comme s'il s'agissait d'une horde sauvage de Cafres, ou d'une tribu de Bédouins.”

Faisons encore parler le comte Solar de la Marguerite qui va nous dire ce qu'il pense des Institutions Romaines.

“ Où a-t-on vu, dit-il, les tyrans qui ont été le fléau des peuples, qui ont regardé leurs sujets comme un troupeau d’esclaves ? Est-ce à Rome ou ailleurs ? Dans quel autre Etat y a-t-il eu plus de douceur dans les lois, plus de droiture dans l’administration de la justice, plus de privilèges accordés aux sciences, plus de protection assurée aux arts ?..... Qu’il y ait eu cependant... parfois des désordres dans l’administration de la chose publique, on sait que les désordres sont inséparables des institutions humaines.... Dans les Xe et XIe siècles, on a vu plus que des désordres, on a vu des horreurs ; des factions iniques se sont emparées du pouvoir.... Les Pontifes alors n’étaient Souverains que de nom. La fureur des hommes pervers une fois passée, l’autorité des Papes une fois rétablie, les fléaux ont cessé, les maux dont les sujets étaient accablés ont disparu. Si après tout les désordres devenaient une raison pour amoindrir les Etats.... la raison voudrait que ce singulier bénéfice ne fût pas seulement appliqué aux sujets du Souverain Pontife, mais encore à ceux des plus grands Empires.”

HUITIEME QUESTION.

LA PAPAUTE N’EST-ELLE PAS OPPOSEE A LA LIBERTÉ DES GOUVERNEMENTS CONSTITUTIONNELS, EN N’ACCORDANT POINT LA LIBERTÉ DE LA DISCUSSION ?

M. de la Guéronnière prétend que le gouvernement Pontifical ne donne pas la liberté de la discussion, parce qu’il est gouverné par l’autorité catholique, et par le droit canon.

Mais où ce diplomate a-t-il pris que l’Eglise n’admet aucune discussion ? Il n’a donc pas lu les actes du Concile tenu à Jérusalem, par les Apôtres eux-mêmes, qui s’étaient réunis tout exprès pour discuter et décider de très-graves questions. Il ne sait donc pas que toujours, dans l’Eglise, on a discuté avant de décider les dogmes de la foi, ou de faire des canons de discipline. Mais laissant là les questions théologiques, pour en venir aux affaires politiques, ce grand publiciste pourrait-il ignorer que le St. Père réunit souvent les Cardinaux qui, sans faire tort à personne, ont bien autant de sagesse, de science et de prudence que les Sénateurs de France et les Lords d’Angleterre, pour toutes les affaires importantes de l’Eglise et de l’Etat.

Il est vrai que dans ce gouvernement, on ne met pas *en délibéré*, si on permettra l’usure qui ruine les peuples, si on établira des dépôts de mendicité pour cacher la plaie hideuse du *paupérisme*, si on donnera des patentes aux filles de mauvaise vie, pour les mettre sous le contrôle de la loi, si on établira des tribunaux de divorce pour dissoudre des six cents mariages par an. Il est également vrai que là on a pour principe que la loi n’est pas athée, comme on osait le proclamer encore dans la chambre des députés, en France, en 1830 ; mais on admet tout au contraire,

comme règles invariables, toutes les lois divines et les vérités révélées de Dieu ; et on les applique pour le bonheur du genre humain.

Maintenant est-ce que tout Gouvernement chrétien n'est pas obligé de se conformer à ces principes de toute justice ? S'il les suivait ponctuellement, est-ce que l'on verrait, dans le monde, autant d'iniquités publiques et particulières ? Ne sont-ce pas ces règles divines qui ont civilisé l'Europe et autres pays ? N'est-ce pas l'oubli de ces saintes règles qui a fait rentrer tant de pays dans la voie de la barbarie ? n'est-ce pas le rejet de ces invariables principes, qui a fait, de certains princes, de cruels tyrans, et de certains peuples, des peuples démoralisés, et secouant tout joug.

Pour ce qui est du Droit Canon, que l'on suit dans les Etats Romains, l'on ne discute pas à la vérité les lois divines, pour décider si la loi humaine les fera respecter, ou les laissera dans l'oubli. Il ne vient pas à la pensée des législateurs de laisser à leur volonté ceux à qui il plait de travailler le dimanche ou de vivre dans le concubinage légal. Il ne se croit pas permis de baillonner les journaux qui défendent avec courage et talent les saines doctrines. Ce serait à ses yeux un crime de ne pas condamner les publications irreligieuses ou ordurières. Toutefois, il y a à Rome des commissions qui sont comme des chambres de Représentants, chargés d'examiner soigneusement les lois municipales et administratives, de régler les impôts et autres points, qui intéressent le bien des sujets. Dans ces assemblées, l'on ne manque pas d'aviser aux meilleurs moyens de rendre les populations vraiment heureuses. L'on y écoute les plaintes des intéressés ; et si elles sont fondées, on ne manque pas d'y faire justice.

A la vérité, ces consultants ne sont pas nommés par le peuple ; mais à la place ils sont choisis avec soin, et tirés des diverses municipalités, qui se trouvent formées par quelque collège électoral. Ainsi choisis, ils n'en sont que mieux qualifiés pour procurer le bien public, parce qu'ils sont indépendants de la faveur populaire.

D'ailleurs lorsque l'on fait une sérieuse attention à tout ce qui se passe dans les élections, à la vénalité qui y est à l'ordre du jour, aux excès qui s'y commettent, aux intempérances qui les souillent, aux faux serments qui s'y prêtent, aux médisances ou calomnies qui s'y disent, personne n'envie, pour les populations romaines, qui d'ailleurs n'y sont guères préparées, ce genre de gouvernement. Aussi il ne manque pas de bons publicistes en Europe, qui ne sont plus du tout engoués du système d'élection, pour toutes espèces de choses, parce qu'une triste expérience leur a appris que ces élections déchaînent partout les passions les plus violentes.

NEUVIEME QUESTION.

LA PAPAUTÉ PEUT-ELLE CONCILIER LE POUVOIR TEMPOREL ET SPIRITUEL
DANS LA MÊME PERSONNE ?

Les adversaires de la Papauté prétendent que le Pape ne peut pas être en même temps *Roi et Pontife*, à Rome. Quelles sont leurs raisons ? Nous allons les esquisser rapidement, tout en les réfutant.

Le Pape, disent-ils, ne peut être Roi temporel, parce que le régime de l'Eglise est incompatible avec le régime politique. Mais c'est un fait public et notoire que, depuis que les Papes gouvernent Rome, au temporel comme au spirituel, il y a, dans les Etats Romains, un régime politique, légal et régulier, qui fait le vrai bonheur du peuple.

Oui, le peuple Romain est heureux sous son Roi-Pontife ; et il l'a témoigné en toutes occasions. Nous en avons un exemple tout récent dans les magnifiques et joyeuses manifestations qui furent faites au Pontife régnant, lorsqu'il parcourut ses Etats Pontificaux pour y faire du bien à tous.

Rien en effet de plus spontané et de plus touchant que cet empressement de toutes les populations romaines à voir ce bienheureux Pontife. Il fut vraiment si grand que l'on peut assurer que Pie IX vit, durant ce voyage triomphal, tous ses sujets, et que tous ses sujets eurent le bonheur de le voir et d'en être bénis. Cependant, pas un geste, pas une parole, pas une syllabe qui pût faire supposer chez eux le moindre mécontentement contre le Souverain, ou contre son gouvernement. Des démonstrations hostiles auraient néanmoins pu se faire d'autant plus facilement que ce Roi pacifique n'était que très faiblement escorté. Ce fait vraiment significatif n'est rien néanmoins pour la presse ennemie du gouvernement Pontifical. C'est ce qui a fait dire à la *Civilla Cattolica* ces paroles bien dignes d'attention :

“ Ces démonstrations de nos populations ne prouvent rien (au dire de nos journaux libéraux) ; et deux douzaines d'avocats mécréants, de médecins sans clients, de nobles sans cervelle, sont pour ces censeurs le *peuple, la nation, toute chose* ; si bien qu'à leur avis, il faut sacrifier le *peuple, la nation, toute chose* aux utopies fanatiques, et aux ambitions impuissantes de ces gens-là.”

Le Pape, disent-ils encore, ne peut être Roi, parce qu'il ne peut pas faire la guerre. Sans doute qu'il ne peut pas faire une guerre injuste. Mais à quel Roi laïque serait-il permis, par exemple, de faire couler le sang de ses sujets, pour soutenir d'injustes prétentions ?

Le Pape ne peut pas faire la guerre aux princes chrétiens. Mais quelle raison aurait-il de la leur faire, si ces princes l'entourent de leur respect ? S'ils honorent, dans son autorité spirituelle et temporelle, celle de Dieu même, qui a fondé la Religion, pour conduire les âmes dans les voies du salut, et qui a constitué l'empire pour gouverner les corps, et promouvoir les intérêts matériels de l'homme sur la terre.

Mais quoique les Papes n'aient pas à faire la guerre, n'est-il pas constaté par l'histoire que ce sont eux qui ont été les protecteurs et conservateurs des libertés italiennes ?

“ Quand nous nous rappelons cette époque (celle des Gibelins et Guelfes), dit le comte Solar de la Marguerite, nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu de ce que les Papes étaient dès lors Souverains. Malheur à l'Italie, s'il en eût été autrement ! C'est alors que l'empire eût facilement étendu sa domination des Alpes jusqu'au détroit de Phare. Le Pontificat romain a été le grand obstacle à ce que la Péninsule entière subît la domination de l'étranger.” Les révolutionnaires italiens sont donc aujourd'hui *ingrats*, en oubliant les bienfaits de la Papauté, et *aveugles*, en cherchant à échanger les influences salutaires de la Papauté pour les influences révolutionnaires du Piémont.

Mais qu'il ne puisse pas faire la guerre quand elle est juste et nécessaire, c'est une fausseté. Est-ce que, par exemple, St. Pie V n'avait pas ses troupes et ses galères Pontificales à Lépante, où se gagna, par les chrétiens, cette célèbre victoire, qui affaiblit si fort la puissance Ottomane, qui menaçait d'envahir tous les pays chrétiens, que depuis cette mémorable époque, elle n'a plus fait que déchoir ? Si donc aujourd'hui la Sublime Porte est dans l'ignominie, nous le devons en grande partie au courage de ce grand Pontife, et autres Papes que la divine Providence a elle-même préparés pour marcher à la tête de leurs siècles.

Ajoutons que le Pape ne serait pas non plus dans la pénible nécessité de tirer l'épée, pour maintenir l'ordre dans ses Etats, si on ne venait du dehors travailler à y exciter les passions politiques, en affectant des sentiments d'une fausse commisération, et en prodiguant des promesses qui sont loin d'être sincères, et qu'assurément on ne tiendra pas. Et en effet, n'est-il pas évident que les Etats Pontificaux seraient aujourd'hui en paix si la France, l'Angleterre et le Piémont n'y avaient soufflé le feu de la rébellion ?

Le Pape, ajoutent-ils, donnent trop d'emplois publics aux Ecclésiastiques, qui ne sont pas capables de s'en acquitter à l'avantage du peuple.

Je laisse de côté cette accusation d'incapacité à remplir les charges publiques, que les ennemis de la Papauté se plaisent à faire peser sur les Ecclésiastiques. Car il suffirait, pour leur fermer la bouche, de leur rappeler des noms célèbres dans l'histoire. Les Ximénès, par exemple, les Richelieu, les Mazarin, les Gonzalvi et tant d'autres, ne furent-ils pas, quoiqu'Ecclésiastiques, l'honneur et la gloire de leur patrie, et le plus ferme appui de leurs souverains dans des jours orageux ?

Mais est-il bien vrai que les employés, dans les Etats Pontificaux, soient presque exclusivement Ecclésiastiques ? Nous en pouvons juger par le tableau suivant des charges publiques, que nous empruntons à la *Civiltà Cattolica* et dont il est facile de prouver l'authenticité. L'on compte, dans les Etats Romains 7,157 charges, dont 6,854 sont occupées par des laïques ; et sur les 303 qui sont exercées par des ecclésiastiques,

179 ne
ces de
rempl
Etats
total
gation
Car su
gréga
cupées
d'hui
si le s
M
culari
nir qu
et en p
saurai

LA PA

L
et ils
gislati
un cod
C
de vra
devron
D
concer
ques, c
de la r
exiger
chréti
liberté
munic
qu'elle
géné,
nemen
risé pa
sous le
comm
Il
ne peu

179 ne sauraient être conférées à des gens du monde ; car ce sont des offices de chapelains de troupes, de prisons, d'hospitiaux, qui ne peuvent être remplies que par des Prêtres. Il s'en suit donc que les Clercs, dans les Etats Pontificaux n'occupent que 124 charges. Ce chiffre se trouvera même totalement effacé si l'on fait attention qu'il y a à Rome plusieurs congrégations qui n'existeraient pas si le Pape n'en était pas Souverain temporel. Car sur les 317 charges, créées pour l'administration de ces diverses congrégations, il y en a 159 entre des mains laïques, et 158 seulement sont occupées par des Clercs. Il s'en suit donc que les laïques occupent aujourd'hui plus de charges, sous un Roi-Pontife, qu'ils ne pourraient en avoir si le souverain de Rome était laïque.

Mais dans la réalité, que prétend-on demander, en réclamant la sécularisation des charges, dans les Etats Pontificaux ? Serait-ce d'obtenir que l'Etat fût tellement séparé de l'Eglise qu'il fût *Athée* en théorie et en pratique ? Tout le monde comprend qu'une telle séparation ne saurait se faire, tant que le Pape sera Souverain de Rome.

DIXIEME QUESTION.

LA PAPAUTE A-T-ELLE DOTÉ LES ETATS ROMAINS D'UNE BONNE LEGISLATION ?

Les ennemis du Pouvoir temporel des Papes font semblant de croire, et ils disent bien haut, qu'il n'y a pas dans les Etats Romains, une législation appropriée au besoin du siècle, et ils proposent d'y introduire un code calqué sur le code Napoléon.

Ceux qui savent que ce code Napoléon, dans tout ce qu'il renferme de vrai et sage jurisprudence, n'est en substance que le droit romain, devront trouver cette demande pour le moins ridicule.

D'un autre côté, ceux qui connaissent que ce code Napoléon, en concentrant dans les mains du gouvernement, tous les pouvoirs domestiques, civils et religieux, blesse les droits les plus légitimes de la famille, de la municipalité et de l'Eglise, ne peuvent que repousser une telle exigence, comme entièrement contraire aux intérêts de toute société chrétienne. Ainsi, d'après ce code Napoléon, un père n'aurait pas la liberté de faire donner à ses enfants telle éducation qu'il lui plaira. Une municipalité se trouve si rigoureusement sous la main du gouvernement qu'elle n'a pas le droit de se choisir un maire. Un Evêque est tellement gêné, dans ses fonctions, qu'il ne peut, sans le consentement du gouvernement, bâtir une église et l'ouvrir, pour le culte divin, sans y être autorisé par un Ministre d'Etat. Telle est la liberté dont on jouit en France, sous le code Napoléon, que l'on voudrait imposer aux Etats Pontificaux, comme un chef-d'œuvre de législation.

Il y a aujourd'hui si peu de vraie liberté en France, que les Evêques ne peuvent pas faire entendre leurs voix dans les journaux, pour la dé-

fense de la Papauté ; et que les bons journaux qui soutiennent avec fermeté mais toujours avec respect, le Pouvoir temporel du St. Père, contre les vues de l'Empereur, sont censurés et supprimés, comme s'ils soufflaient le feu de la révolte. Mais d'un autre côté, les journaux impies sont libres de vomir les plus affreux blasphèmes contre Dieu, sa Religion et ses ministres. Aussi en profitent-ils pour jeter tous les jours à la face de notre Auguste Pontife, l'ordure la plus sale et les injures les plus révoltantes. Ainsi, la liberté de la presse se réduit, dans l'Empire français, à pouvoir impunément outrager la Religion et ses ministres.

Enfin, ceux qui suivent de près toutes les commotions de la France, depuis un demi-siècle, sont prêts à rendre témoignage que le code Napoléon est loin d'assurer la tranquillité publique, comme on se plaît à le proclamer bien haut. Le Père Ventura parlera ici pour tous les autres.

“ On peut juger, dit ce célèbre écrivain, à quel degré sont aveugles “ ou niais ces hommes d'état étrangers qui pensent que tout dans ce “ pays (les Etats Romains) serait restauré et affermi, si l'on y introdui- “ sait le code français. D'abord les *dispositions de ce code*, qu'on vou- “ drait faire partager à tout le monde, n'existent-elles pas en France de- “ puis 1789 ? Eh bien, qu'y ont-elles *restauré ou affermi* ? Ont-elles par ha- “ sard empêché ce grand pays de voir quatre ou cinq dynasties renver- “ sées l'une sur les ruines de l'autre ? de subir une douzaine de révolu- “ tions et de coups d'état ? et de craindre toujours (et peut-être à tort) “ que celui de 1851 ne soit pas le dernier ? Comment donc ce code “ pourrait-il produire, à Rome, les prodiges qu'il est impuissant à pro- “ duire en France, ” où pourtant il se trouve protégé et escorté de 500,000 baïonnettes ?

ONZIEME QUESTION.

LA PAPAUTE ADMINISTRE-T-ELLE LES FINANCES A L'AVANTAGE DES SUJETS ?

Un des griefs allégués contre le Gouvernement Pontifical par les ennemis de la Papauté, serait la mauvaise administration des deniers publics. A la vérité, l'on n'a point encore adopté, à Rome, le système des nouveaux économistes, qui prétendent que plus un Gouvernement est endetté, et plus les finances sont florissantes ; et que les sujets sont d'autant plus heureux qu'ils payent plus d'impôts.

Au contraire, l'on y est persuadé que les institutions financières y sont d'autant meilleures, que l'on parvient à avoir, au bout d'une année, un excédant de recettes, sans avoir augmenté d'un centime ni les impôts, ni la dette publique. Là on applaudit à l'habileté de l'homme honnête qui se trouve à la tête des finances, quand il obtient ce résultat.

Or, ce résultat s'obtient presque toujours, parce que d'abord, dans la *Consulte d'Etat, élue par le peuple, afin que les intérêts de tous y soient représentés*, les comptes sont très-exactement rendus ; parce qu'ensuite on

conna
que le
minist
ces fra
Cattol
blie à

“ régu
“ dern
“ nièr
“ de t
“ l'Eu
“ repa
“ de c
“ l'an
“ On c
“ ge, p
“ néce
“

“ ment
plusier

Nou
ailleu
assisté
sont n
Conse
tions l
consul
budjet
teurs ;
presqu
patern
fondés

N
ment F
Or, il
nelles
les Am
d'admi
des fo
Cathol
ques et
des Ba
bliothè
garde
pension

connaît les moyens à prendre pour découvrir les fraudes, et enfin, parce que le chiffre des sommes dépensées pour les frais de perception et d'administration ne s'élevant pas au-dessus de 1400, il demeure évident que ces frais sont minimes. Pour en donner la preuve nous citerons la *Civiltà Cattolica* (No du 5 mars 1859). On se souviendra que ce journal se publie à Rome.

“ Une autre preuve que l'administration financière est non seulement régulière, mais prospère, est l'accroissement continu, pendant les huit dernières années, des produits de la douane. Nous disons les huit dernières années ; il faut en excepter l'année 1857 où les causes, connues de tout le monde, qui amenèrent un résultat semblable dans toute l'Europe, amenèrent une légère diminution. En 1858 l'augmentation a reparu, et il est déjà constaté que le mois de janvier 1859 donne près de cinquante mille écus romains de plus que le mois de janvier de l'année précédente. (L'écu romain a la valeur de la piastre d'Espagne). On conçoit après cela qu'on se contente (à Rome) des méthodes en usage, pour le recouvrement de l'impôt, et qu'on ne sente pas vivement la nécessité d'emprunter les méthodes nouvelles.....

“ Nous ne savons pas si jamais chose pareille s'est vue aux Parlements de Turin, de Madrid, ou de Bruxelles.” Ne pourrait-on pas en citer plusieurs autres, qui se trouveraient dans le même cas ?

Nous devons observer qu'il y a dans les Etats Pontificaux, comme ailleurs, le Ministère des finances. Le Ministre de ce département est assisté par autant de consultants qu'il y a de Provinces. Ces consultants sont nommés par le Pape ; mais ils sont présentés à Sa Sainteté par les Conseils Provinciaux, qui doivent attester qu'ils ont toutes les qualifications légales pour cet important office. Le Pape fait choix du quart des consultants qui sont en sus de ceux qui représentent les Provinces. Le budget du Ministère est toujours discuté soigneusement par les consultants ; et il est rare que ceux-ci n'y fassent des amendements, qui sont presque toujours sanctionnés par le Pape. Preuve que le gouvernement paternel des Papes sait se rendre aux vœux du peuple, quand ils sont fondés sur la justice et l'équité.

Nous ajoutons, pour mieux faire connaître l'économie du gouvernement Pontifical que la liste civile ne se monte qu'à 1,600,000 écus romains. Or, il faut, avec cette modique somme, pourvoir aux dépenses personnelles du Pape, des Cardinaux, des onze Nonces Apostoliques, qui sont les Ambassadeurs du Pape, dans les Cours étrangères, ainsi qu'aux frais d'administration de 17 Congrégations ecclésiastiques, des Chapelles et des fonctions sacrées, qui sont si splendides et donnent de la Religion Catholique une si haute idée ; et aussi à l'entretien des Palais Apostoliques et de leurs dépendances, à la restauration et entretien des façades des Basiliques et de l'Eglise du Panthéon, aux frais des musées, des bibliothèques et des galeries pontificales, à la solde de la garde noble, de la garde du palais, de la garde suisse, à la solde, aux gratifications et aux pensions des domestiques, etc.

Nous croyons encore devoir observer que les officiers publics laïques reçoivent, en appointements, la somme de 1,499,748 écus romains ; tandis que les officiers ecclésiastiques ne reçoivent que 124,255 écus. En résumé, les ecclésiastiques ont à peine une charge sur 53 ; et ils ne touchent guère qu'un écu romain sur 114.

Une autre chose digne d'attention, parce qu'elle prouve une fois de plus la bonne administration des deniers publics, c'est que l'année dernière, (1859) où il a fallu organiser l'armée Pontificale, il n'y a eu aucune augmentation dans les impôts. Ce qui est encore assez digne de remarque, parce qu'on en peut conclure que le Gouvernement Pontifical n'est pas abhorré, comme on cherche à le faire croire, c'est que les seize mille hommes qui forment aujourd'hui cette petite armée, se sont enrôlés volontairement.

Nous entendrons encore avec plaisir le comte Solar de la Marguerite nous donner à ce sujet ses appréciations toujours si justes et si concluantes. "Où a-t-on, nous dit-il, exigé moins de tributs (qu'à Rome) ? Où a-t-on plus largement ouvert l'entrée aux fonctions publiques sans distinction de riches et de pauvres, de nobles et d'hommes du peuple ? Il fallait en vérité qu'il surgît un auteur anonyme (M. de la Guéronnière) pour appeler les Papes à la sagesse, dans le gouvernement, eux qui, depuis tant de siècles, sont assis dans la chaire (de Pierre) pour l'enseigner au monde ; et jamais du reste les Etats n'ont été mieux gouvernés que quand les maximes, les exemples et les enseignements des Pontifes ont été suivis."

Enfin nous citerons, en faveur de la Papauté, une autorité qui ne devra pas paraître suspecte, celle de Napoléon 1er, dont le courageux Evêque d'Orléans a su tirer un si bon parti.

"L'Institution qui maintient (disait-il lorsqu'il n'était que *Premier-Consul*, et qu'il aspirait à la gloire de Charlemagne) l'unité de la foi, c'est à dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien : il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? On est trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux ; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des Empereurs d'Allemagne, loin de celle des Rois de France ou des Rois d'Espagne, tenant la balance entre les Souverains Catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison" (M. Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire).

Ce seul témoignage en faveur du Gouvernement Pontifical, tel qu'il se trouve avoir été constitué, dans le cours des siècles, et pour le besoin des nations modernes, suffirait pour fermer la bouche à tous les ennemis de la Papauté, parce que, dans le fait, il répond victorieusement à toutes leurs objections.

DOUZIEME QUESTION.

LA PAPAUTE EST-ELLE DIGNE DE LA SYMPATHIE DE L'UNIVERS CATHOLIQUE ?

Nous avons, N. T. C. F., montré sur quelles bases solides repose la Papauté, et combien sont ridicules et injustes les accusations portées contre cette admirable institution.

En parcourant ces graves questions qui nous ont si sérieusement occupés, nous n'avons pas manqué de remarquer que les Etats Romains ne sont autre chose que des *biens consacrés à Dieu*, et dont l'administration est sous l'entière *juridiction du Souverain Pontife*.

Nous avons été frappés de cette idée que c'était au *nom de l'Eglise catholique toute entière*, et pour notre *bien à tous*, que cet immortel Pontife défendait, avec un courage si héroïque et une sagesse si digne de tout éloge, son Pouvoir temporel.

Puisque c'est la cause de l'univers catholique que N. S. Père le Pape soutient avec une vigueur si apostolique, l'univers catholique devait se lever en masse, pour le soutenir dans ce grand combat ; et c'est ce qu'il a fait avec un enthousiasme inouï.

Car, au premier cri d'alarme qu'a poussé le Père commun, toute la terre s'est émue ; et saisie de stupeur, elle est d'abord demeurée dans le silence et le recueillement, pour voir l'issue de ce grand combat. *Terra tremuit et quievit.* Ps. 75, 9.

Puis comprenant bientôt que le Père de la grande famille était dans un imminent danger, elle a fait entendre des milliers de voix pour protester hautement et publiquement contre cette révoltante spoliation, qui blessait au cœur le catholicisme tout entier. Le souffle du St. Esprit s'est fait alors sentir avec force, et tous les peuples catholiques, en enfants bien-aimés de la Ste. Eglise, ont été comme entraînés par ce souffle divin, qui les portait à s'attacher plus intimement que jamais à ce Roi pacifique, qui règne dans la Ville éternelle. Tous protestent donc contre les outrages faits au Père des nations par des enfants rebelles indignes de vivre sous le sceptre si doux du meilleur des souverains.

Jamais un pareil mouvement religieux ne s'était vu dans les siècles passés. C'est qu'aujourd'hui plus que jamais l'on voit la nécessité de s'attacher à la Papauté, qui est la grande puissance du monde, à l'ombre de laquelle toutes les autres puissances de la terre doivent s'abriter, si elles ne veulent pas se briser. Oui, tous les peuples comprennent aujourd'hui que la Papauté, qui dans le principe n'était qu'un grain de

sénévé, est devenu un grand arbre dont le tronc sacré est plein de cette sève vigoureuse qui donne la vie au monde et dont les branches souples et fortes portent les rois et les sujets, qui viennent s'y appuyer pour échapper aux désastres de la révolution qui a entrepris de ruiner tous les empires, de mettre en pièce tous les sceptres, de pulvériser toutes les couronnes, et d'envahir sous leurs mains toutes les tribus de la terre.

Il n'est donc plus étonnant qu'il y ait partout un mouvement si merveilleux et qui ne s'explique que par l'action divine, qui fait pressentir au monde entier qu'il va périr, si la Papauté s'écroule. C'est donc un besoin, dans ces jours mauvais, pour tous les vrais catholiques, d'épancher leur cœur dans celui du Père commun, comme c'en est un pour ce bon Père, d'épancher le sien dans celui de ses enfants chéris. Qu'elles sont sublimes ces intimes communications de la grande famille ! Qu'ils sont significatifs ces regards du Père si tendrement fixés sur les enfants ; et ces regards des enfants si affectueusement fixés sur le Père ! Qu'elles sont délicieuses ces jouissances de la famille catholique, qui aime son père, et qui en est aimée ! Qu'ils sont forts ces liens sacrés qui unissent indissolublement toutes les parties de cet immense corps catholique !

Aujourd'hui, N. T. C. F. ce ne sont plus seulement deux grands Evêques de France, Bossuët et Fénelon, mais tous les Evêques, Prêtres et laïques du monde entier qui, dans l'ardeur de leur foi et de leur amour pour le St. Siège, s'écrient : " Sainte Eglise Romaine, Eglise mère, Nourrice et maîtresse de toutes les Eglises, Eglise choisie de Dieu, pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles ! Si nous t'oublions, Eglise Romaine, puissions-nous nous oublier nous-mêmes ! que notre langue se sèche et demeure immobile dans notre bouche, si tu n'es pas la première dans notre souvenir, si nous ne te mettons pas au commencement de tous nos cantiques de réjouissance, lorsque ces jours d'amères épreuves auront fait place à des jours sereins et joyeux ! *Adhaereat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui, si non propo-suero Jerusalem in principio latitiae meae.*"

Pour nous, N. T. C. F., nous avons fait écho, du meilleur cœur possible, aux protestations paisibles mais énergiques, faites par nos frères de tout pays, de toute langue, de tout rang et de toute condition, de la catholicité enfin toute entière. Nous sommes entrés cordialement dans ces rangs catholiques qui, de toutes les parties du monde, se présentent et se serrent autour de cette Papauté, que la plus injuste des persécutions a rendue plus majestueuse, plus vénérable, plus aimable que jamais. Nos voix, qui sont encore jeunes, parce qu'elles partent d'un pays encore nouveau, mêlées aux voix de la vieille Europe, n'en seront que plus mélodieuses, dans ce grand concert de sympathies, qu'une même foi rend si harmonieuses, parce qu'elle les fait mouvoir, chez tous ceux qui ne font vraiment qu'un cœur et qu'une âme, dans cette grande cause, qui est pour tous du plus haut intérêt.

l'hé.
prot
Que
d'in
plus
poit
com
la c
pay
pro
luti
plus
tati
chos
A F
cou
nou
mill
plus
à la
cun
per
qu'o

voir
viol
nan
Ins

Rel
ploi
ils s
gna
dan
du
con
est
tir v
le g
teni
por
qu'i
Il y

Oh ! oui, il nous a été impossible, devons-nous nous écrier tous, avec l'héroïque courage de l'Evêque d'Orléans, de nous taire, et de ne pas protester contre les attentats que Notre Saint Père le Pape a à subir. Quel cœur, en effet, aurions-nous, si nous souffrions en silence tant d'indignités ! Se peut-il, lorsqu'on prépare, au mépris des droits les plus sacrés, des spoliations odieuses, qu'un cri ne s'échappe de nos poitrines, et que nous ne protestions autrement, que par nos douleurs comprimées et des larmes silencieuses ? Et qui croirait à la liberté de la conscience catholique, si les organes légitimes de la publicité, en tout pays, ne disaient pas hautement ce que la justice, l'honneur, la religion proclament au fond de toutes les âmes ? — N'est-il pas évident que la révolution fait ici son œuvre ? Ne se montre-t-elle pas au monde une fois de plus telle qu'elle est, avec son scandaleux excès ? Au nom de ces manifestations révolutionnaires, n'a-t-on pas assez profané de grandes et saintes choses ? N'a-t-on pas assez outragé le plus magnanime des Pontifes ? A Pie IX, n'a-t-on pas voulu jeter la responsabilité du sang qu'on a fait couler soi-même ? — On parle de respecter le vœu des peuples. Eh bien, nous, catholiques, nous sommes un peuple aussi, nous sommes deux cent millions, répandus sur la surface de la terre, et il importe à nos intérêts les plus chers et les plus sacrés que la Souveraineté du Pape, intimement liée à la dignité, à l'indépendance, à la libre action de l'Eglise, ne subisse aucune atteinte. — Nous ne permettrons pas, la conscience catholique ne peut permettre, sans une énergique protestation, qu'on entame la Papauté, et qu'on la détrône moralement par la flétrissure des contraintes.

Tels sont, N. T. C. F., les détails dans lesquels Nous avons cru devoir entrer, en développant la grave question de l'indépendance et de l'inviolabilité des Etats Pontificaux. Il Nous reste à vous faire, en terminant, quelques observations sur le profit que vous devez tirer de cette *Instruction Pastorale*.

1° Vous y voyez l'aveugle fureur avec laquelle les ennemis de la Religion s'attaquent à la Papauté ; les indignes calomnies qu'ils emploient pour noircir son gouvernement, et les excès horribles auxquels ils se portent pour renverser sa puissance. Pénétrés d'une sainte indignation, prenez la ferme résolution de ne jamais vous laisser ébranler dans le respect filial que vous devez porter toujours à la personne sacrée du Pontife Romain et à la divine autorité dont il est revêtu. Pour cela, conservez avec soin parmi vos livres de famille cette *Instruction*, qui vous est adressée, pour vous donner des armes avec lesquels vous puissiez sortir victorieux du combat, chaque fois que vous aurez occasion de défendre le gouvernement paternel du St. Père. Afin d'être toujours prêts à soutenir ce généreux combat, lisez et relisez cette *Instruction*, qui est à la portée de tous ; et expliquez-la, pères et mères, à vos chers enfants, afin qu'ils sucent avec le lait, la piété la plus filiale pour le Père commun. Il y va, n'en doutez pas, du plus grand intérêt de vos familles. Car

n'est-il pas évident que plus ils respecteront le Père de toute l'Eglise, et plus ils vous respecteront et honoreront vous-mêmes ?

2° Une raison de conserver soigneusement cette brochure, pour la relire souvent, et avec un profit toujours nouveau, c'est que vous y trouverez les deux admirables Lettres que N. S. P. le Pape vient d'écrire, l'une à toute l'Eglise, et l'autre à l'Empereur des Français. Car ces deux monuments impérissables de la magnanimité et de la bonté de sa grande et belle âme doivent traverser tous les siècles.

3° Une autre raison de vous procurer ce petit livre, pour en faire le sujet de vos plus doux souvenirs, c'est que vous y lirez l'Adresse au St. Père que vous aurez signée, pour protester avec l'univers catholique tout entier, en faveur de ses droits sacrés, contre tous ceux qui travaillent à le dépouiller de ce bien de famille. Car vos enfants et vos petits-enfants, qui se transmettront, d'âge en âge, la bénédiction attachée à cet acte de dévouement au Père commun, comme un très-précieux héritage, ne cesseront de se répéter :—*Comme nos pères aimaient et vénéraient le Vicaire de Jésus-Christ, le premier des Evêques, le Chef de toute l'Eglise, le Centre de l'Unité catholique ! Qu'il fût grand leur empressement à se déclarer hautement pour la cause sacrée de toute l'Eglise qu'il défendait si bien ! Qu'ils étaient touchants et éloquents ces discours que prononçaient les orateurs, dans ces grandes et paisibles assemblées, qui se tenaient dans les campagnes comme à la ville, à l'honneur du Pape ! Que de grandes et belles choses se passaient dans ces jours de foi et de piété !*

4° Il est encore beaucoup d'autres motifs pressants pour vous, N. T. C. F., de bien graver dans vos cœurs cette *Instruction Pastorale*. Car vous y verrez un effrayant tableau d'une révolution populaire et des maux terribles qu'entraînent nécessairement de telles commotions politiques. Instruits par l'exemple de vos frères, vous ne vous laisserez jamais tromper par ceux qui, pour se faire un chemin au pouvoir, affecteraient de prendre vos intérêts, sans se soucier de vous précipiter dans l'affreux abîme dans lequel se trouve aujourd'hui l'infortuné peuple italien.

Ah ! puissiez-vous, N. T. C. F., profiter du terrible exemple qui vous est donné, et sentir si bien l'affreux malheur d'un peuple en révolution, que, ni vous, ni vos enfants, n'ayez jamais à gémir sous le poids d'une telle calamité ! Que si, par un secret jugement de Dieu, ce fléau, mille fois plus à craindre que le choléra et le typhus, doit faire le tour du monde, que du moins il ne vienne jamais exercer ses épouvantables ravages dans notre chère patrie. Que l'Immaculée Vierge Marie, qui est pour l'enfer, plus terrible qu'une armée rangée en bataille, écrase la tête du monstre affreux de la révolution ! Tels sont nos vœux de tous les jours ; et puissent-ils être exaucés ! et ils le seront, nous en avons la douce confiance, si vous vous rendez toujours dignes des abondantes bénédictions, que répand sur toute la terre N. S. P. le Pape, dans ces jours mauvais où ses vénérables mains sont toujours levées au ciel, pour bénir toute sa grande famille, à laquelle nous avons tous le bonheur d'appartenir.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES DE
Mgr. l'Evêque de Montréal

À TOUTES LES COMMUNAUTÉS DE SON DIOCÈSE.

(Ces recommandations s'adressent également aux Communautés d'hommes et de femmes ; car toutes les âmes consacrées à Dieu sont les filles de Sion, invitées aujourd'hui à sortir de leurs paisibles retraites, pour contempler le Pontife-Roi, couronné d'opprobres. *Egredimini et videte, filiae Sion, Regem Salomonem, in Diademate quo coronavit illum mater sua.* (Cant. 3).

Nous vous adressons, N. T. C. F., cette *Instruction Pastorale*, pour que, connaissant mieux les maux qui désolent la sainte Eglise, vous redoubliez de ferveur, dans vos prières, pour obtenir le triomphe de la justice sur l'esprit révolutionnaire, qui ne menace la Papauté que pour bouleverser ensuite sans obstacle le monde entier. Vous la lirez donc avec un intérêt toujours nouveau ; et vous en ferez le sujet fréquent de vos entretiens, avec les personnes confiées à vos soins, pour que les douleurs du Père commun restent à jamais gravées dans tous les souvenirs. Pour cette même raison, vous la ferez circuler autant que possible, en la donnant par exemple en récompense, pour qu'avec le temps chaque famille du diocèse en ait un exemplaire, qui racontera aux enfants et aux petits enfants jusqu'à la dernière génération, les cruelles anxiétés de leurs pères, dans ces jours d'épreuves amères, pour toute l'Eglise.

Nous ne faisons, en vous adressant cette Lettre, que suivre l'exemple du Père commun qui, lorsqu'il visite quelque Communauté de la Ville sainte, recommande instamment aux âmes qui s'y sont cloîtrées, pour y être toutes à Dieu, de beaucoup prier pour la conversion des révolutionnaires qui ne s'attaquent, avec tant d'acharnement, à son autorité temporelle et spirituelle, que pour renverser, s'ils le pouvaient, la Religion elle-même, comme le comprennent fort bien tous les gens éclairés.

Ce touchant appel du premier des Pasteurs aux prières de ses Communautés de Rome, s'est fait entendre à toutes celles qu'il compte dans le monde entier, et qui sont également à lui. Aussi, rivalisent-elles toutes de zèle, de respect et d'amour, pour le meilleur des Pères, dans ces jours de grande tristesse et d'agonie.

Vous faites donc écho, N. T. C. F., à ce lugubre concert des Ames consacrées à Dieu dans l'Eglise militante, dont les voix plaintives, comme celles des tourterelles, font entendre, sur tous les points du globe de longs et continuels gémissements, qui rappellent ceux que poussaient les filles de Sion, sur la route du Calvaire. Car un même sentiment de compassion vous unit tendrement, pour pleurer sur le Sauveur, chargé du pesant fardeau de la Croix, et accomplissant aujourd'hui, dans la personne de son Vicaire, ce qui manquait à ses souffrances.

A votre tête, marche la Mère des douleurs, pour compatir aux souffrances du Pontife chéri qui lui a rendu un si grand honneur, en la proclamant *Immaculée dans sa Conception*, comme elle marchait à la tête des Saintes Femmes de l'Évangile, pour pleurer sur son Fils unique, au jour si lugubrement solennel de son immolation sur la Sainte Montagne. Oui, vraiment, vous accomplissez ce qui a manqué aux souffrances de votre douloureuse Mère, au jour de son cruel martyre ; et vos voix gémissantes, dans ces temps mauvais, ne sont que le triste écho de la sienne.

Dans ces jours de si grandes souffrances pour toute l'Église, et pour son auguste Chef, vous n'oublierez donc pas les gémissements de votre Mère ; le glaive de ses douleurs percera votre cœur ; les larmes qu'elle versait aux pieds de son Fils mourant, vous les verserez aux pieds de son Vicaire, triste jusqu'à la mort ; son affliction amère à la vue de l'ingratitude des hommes, qui se faisaient les bourreaux de ce Fils chéri, sera la vôtre, à la vue de celle que montrent des sujets révoltés contre le meilleur des Rois ; ses gémissements enfin, sur le Calvaire, se répèteront jour et nuit, dans vos paisibles solitudes, avec tout l'accent de la douleur filiale.

O ! filles de Sion, ayez pitié de votre Mère ; consolez sa douleur ; adoucissez ses amertumes ; faites entendre en tous lieux les lugubres accents de cette vraie tourterelle qui remplit l'Église de ses ineffables gémissements ; recueillez avec une piété filiale chacune de ses larmes brûlantes ; faites-vous les apôtres de la dévotion à ses douleurs ; que cette salutaire dévotion vous multiplie ; qu'elle vous conserve toujours dans votre ferveur primitive ; soyez de vrais enfants du Calvaire par votre générosité à vous immoler pour l'amour du céleste Epoux, qui est un Epoux de sang ; répandez dans tous les lieux où vous appellera la sainte volonté de Dieu, le feu sacré de l'amour qui consumait le cœur de la Reine des martyrs et des Vierges, lorsqu'elle se tenait, accablée de douleur, aux pieds de son Fils expirant d'amour.

Avec de tels sentiments, ces jours de si grandes douleurs ne passeront pas, N. T. C. F., sur vos silencieuses demeures, sans y laisser de profonds et ineffaçables souvenirs. Vos pieuses pratiques, pour honorer votre Mère, dans ces jours de désolation, répèteront à jamais les douloureux accents de vos cœurs, au milieu de tant de souffrances et de sacrifices du Père de l'Église, dont vous êtes témoins, et qui doivent se transmettre, par vos traditions, chez toutes les personnes appelées à vous succéder, pour perpétuer vos œuvres jusqu'à la fin des temps. Il est donc tout naturel que vous vous attachiez à certaines pratiques uniformes, qui vous feront connaître en tous temps pour les enfants affectionnés de la plus aimable des Mères. En voici quelques-unes que Nous croyons devoir vous signaler, parce qu'elles Nous semblent plus propres, dans ces temps mauvais, à consoler son cœur affligé, et à vous ménager ses plus grandes faveurs.

1° Faire chaque jour, en commun ou en particulier, un petit acte d'amende honorable, pour tous les outrages faits à Jésus-Christ et à sa divine Mère, dans la personne de l'Eglise et de son Pontife.

2° Réciter le *Stabat Mater*, qui exprime les sentiments de la Mère des Douleurs, d'une manière si touchante, ou bien sept *Pater* et *Ave*, avec le *Sanc'ta Mater*, etc., sept fois, pour honorer les sept glaives qui percent son cœur, plongé dans un océan d'amertume.

3° Offrir la communion du premier dimanche de chaque mois, pour former, avec le sang du Sauveur et les larmes de sa douloureuse Mère, un bain sacré qui guérissent toutes les plaies du péché.

4° Adresser à cette Mère, que la soif des âmes dévore et consume, de fréquentes aspirations, pour étancher sa soif ardente, pour le salut des pauvres pécheurs, qui périssent, dans les révolutions et bouleversements de gouvernements qui, hélas ! se renouvèlent si souvent.

5° Pratiquer la mortification intérieurement et extérieurement, et en faire des actes fréquents, pour soulager ce cœur si triste et si affligé, à la vue de tant d'âmes qui périssent, quoiqu'elles aient coûté tout le sang d'un Dieu, et toutes les larmes de sa Mère.

6° Se faire victime, pour guérir les plaies hideuses du monde, qui défigurent si horriblement le corps mystique de Jésus-Christ. Ces plaies invétérées sont le *philosophisme*, la *révolution*, le *rationalisme*, l'*indifférentisme*, le *sensualisme*, qui enfante l'*ivrognerie*, le *luxe* et l'*intérêt*. Les sept monstres épouvantables ne peuvent être vaincus et détruits que par la *piété*, l'*obéissance*, la *vie de foi*, la *ferveur*, la *pureté* qui nourrit la *sobriété*, l'*humilité* et la *pauvreté*. Le motif de vous faire ainsi victimes, pour purger le monde de ces vices détestables, va donc vous animer d'une ardeur toute nouvelle, dans la pratique de toutes ces vertus religieuses.

7° Montrer un zèle constant pour répandre en tous lieux cette solide dévotion au cœur de Marie percé de sept glaives de douleur. Elle devra surtout se répandre et se propager dans les noviciats, et dans toutes les maisons d'éducation et de charité. Les fruits en seront abondants et précieux ; car c'est à l'école de Marie, au pied de la Croix, que s'apprennent les vertus, qui font les saints, dans le monde, comme dans la religion. Les fêtes et les confréries, le scapulaire et le chapelet de Notre-Dame des Sept Douleurs, et tant d'autres pratiques consacrées par l'Eglise pour favoriser cette solide dévotion, seront en outre d'excellents moyens de nourrir votre piété filiale envers cette Mère si bonne pour toutes les Communautés.

Que notre puissant Protecteur, le glorieux St. Joseph à qui Nous dédions cette *Instruction Pastorale* ; que tous les Anges Gardiens et Saints Patrons du Diocèse, chargés de garder et de défendre les saines doctrines, dans notre chère patrie, daignent présenter ce petit Ouvrage à l'Immaculée Vierge Marie, pour qu'il porte son fruit. Puisse-t-il préserver à jamais ce pays du malheur des révolutions, qui en affligent tant d'autres !

Donné à Montréal, dans notre Palais Episcopal, le dix-neuf du mois de Mars, jour consacré à honorer St. Joseph, en l'année mil huit cent soixante, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire de notre Evêché.

P. † S.

IG. EV DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur,

Jos. Oct. PARÉ,

Chan.-Secrétaire.

ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

*A nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et autres
Ordinaires des lieux, unis par la grâce et la communion au
Siège Apostolique.*

PIE IX, PAPE.

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous ne trouvons aucune parole, Vénérables Frères, qui puisse expliquer quelle consolation et quelle joie vous Nous avez fait éprouver, au milieu de Nos amères tribulations, vous et les fidèles confiés à vos soins, par la vive et admirable expression de votre foi, de votre piété et de votre soumission envers Nous et ce Siège Apostolique, ainsi que par l'éclat de votre accord, de votre empressement, de votre zèle et de votre constance à venger les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. En effet, aussitôt que Notre Encyclique du 18 Juin de la précédente année, qui vous a été adressée, et plus tard Notre double Allocution consistoriale vous ont, à votre grande douleur, fait connaître la déplorable gravité de la situation religieuse et civile en Italie ; dès que vous avez appris les criminelles et audacieuses manœuvres de rébellion contre les princes légitimes de l'Italie, contre les droits sacrés de Notre souveraineté et de la souveraineté du St.-Siège ; incontinent, secondant Nos vœux et Notre sollicitude, vous avez mis tous vos soins à ordonner des prières publiques dans vos diocèses. Non-seulement vous Nous avez envoyé des lettres pleines de soumission et d'amour, mais encore, au grand honneur de votre ordre et de votre nom, élevant votre voix épiscopale, tantôt dans des lettres pastorales, tantôt dans des écrits publics pleins de foi et de science, vous avez vaillamment vengé la cause de notre sainte Religion et de la justice, et flétri avec force les sacrilèges attentats contre la souveraineté civile de l'Eglise Romaine. Dans votre courageuse défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que par un dessein particulier de la Providence divine, qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife Romain, afin que n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse, avec une entière liberté et sans aucun obstacle, exercer dans tout l'univers la charge suprême du ministère Apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur.

Nourris de vos enseignements, entraînés par votre admirable exemple, les bien-aimés fils de l'Eglise catholique ont déployé et déploient encore une généreuse ardeur à Nous témoigner les mêmes sentiments. Car de toutes les contrées de l'univers catholiques, Nous avons reçu et d'ecclésiastiques et de laïques de toute dignité, ordre, rang et condition, un nombre presque incalculable de lettres, quelquefois signées par des centaines de milliers de catholiques, dans lesquelles ils confirment avec éclat leur dévouement et leur vénération filiale envers Nous et ce Siège

de P
com
tier
défe
spéc
Ces
fidél
tres
que
soit
et D
tions
plus
taclé
me c
té a
se,
com
tre p

bles
taier
d'aff
letr
enc
pris
publ
où N
grès
bilit
au p
un d
vinc
Nou
atte
tuel

sen
fenc
l'E
clai
con
bles
rac
d'u

de Pierre, réprovent avec indignation les actes audacieux de rébellion commis dans quelques-unes de Nos Provinces, se prononcent pour l'entier et inviolable maintien du patrimoine du Bienheureux Pierre et sa défense contre toute atteinte. C'est ce que plusieurs d'entre eux ont spécialement établi avec savoir et convenance dans des écrits publics. Ces éloquents témoignages de votre dévouement et du dévouement des fidèles, qu'on ne saurait trop louer et publier, et qui seront gravés en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise Catholique, Nous ont tellement ému, que Nous n'avons pu Nous empêcher de Nous écrier avec joie : *Beni soit Dieu, et Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tribulations.* Au milieu des terribles épreuves qui Nous accablent, rien de plus doux, de plus consolant, de plus conforme à Nos vœux que le spectacle de cet unanime et admirable zèle qui vous inspire et vous enflamme dans la défense des droits du St.-Siège, et de cette énergique volonté avec laquelle les fidèles confiés à vos soins embrassent la même cause. Vous pouvez donc facilement comprendre avec quelle ardeur et à combien de justes titres s'accroît chaque jour pour eux et pour vous Notre paternelle bienveillance.

Mais tandis que de votre part et de la part des fidèles ces admirables témoignages de zèle et d'amour envers Nous et ce St.-Siège apportaient un adoucissement à Notre amertume, voici qu'une nouvelle cause d'affliction Nous est arrivée d'ailleurs. Aussi écrivons-Nous cette lettre pour que, dans une si grave affaire, vous connaissiez parfaitement encore les sentiments de Notre cœur. Naguère, comme l'ont déjà appris plusieurs d'entre vous, la feuille parisienne, intitulée le *Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français, en réponse à Notre lettre, où Nous conjurons Sa Majesté Impériale de vouloir bien, dans le Congrès de Paris, assurer son puissant patronage à l'intégrité et à l'inviolabilité de Notre souveraineté temporelle et de ce St.-Siège et la soustraire au pouvoir d'une criminelle révolte. Dans sa lettre, après avoir rappelé un conseil qu'il Nous avait proposé peu de temps avant au sujet des provinces rebelles de Notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de vouloir bien renoncer à la possession de ces provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de remédier aux bouleversements actuels.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend très-bien qu'en présence de cette Lettre le souvenir de Notre charge importante Nous défendait de nous taire. Aussi, Nous sommes-Nous hâté de répondre à l'Empereur, avec la liberté Apostolique de Notre cœur ; Nous lui avons clairement et ouvertement déclaré que Nous ne pouvions en aucune façon accéder à son conseil parce qu'il est *hérissé d'obstacles insurmontables à raison de Notre dignité et de celle du St.-Siège, de Notre sacré caractère et des droits de ce Siège qui appartiennent non à la succession d'une famille royale, mais à tous les catholiques.* Nous avons en même

temps déclaré que Nous ne pouvions céder ce qui n'est pas à nous ; que nous comprenions parfaitement que le triomphe qu'on voulait assurer aux révoltés de l'Emilie pousserait les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces à commettre les mêmes attentats lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Entr'autres choses, Nous faisons connaître à l'Empereur que nous ne pouvons abdiquer ces provinces de l'Emilie qui relèvent de Notre domination Pontificale sans violer les serments solennels qui Nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements dans le reste de Nos provinces, sans causer un préjudice à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits, non-seulement des Princes Italiens qui ont été injustement dépossédés de leurs trônes, mais de tous les Princes de la chrétienté entière, qui ne pourraient voir d'un œil indifférent l'avènement de certains principes très pernicieux. Nous n'avons pas négligé de faire remarquer que Sa Majesté n'ignore point à l'aide de quels hommes, de quel argent, de quels secours on a excité et accompli à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes les récentes tentatives de rébellion, tandis que la plus grande partie de la population demeurait comme stupéfaite à la vue de ces soulèvements tout à fait imprévus pour elle et auxquels elle ne s'est nullement montrée disposée à prendre part. Comme le Sérénissime Empereur était d'avis que Nous devions abdiquer ces provinces à cause des tentatives de rébellion qui parfois y ont éclaté, Nous avons répondu, avec raison, que cet argument n'avait aucune valeur vû qu'il prouvait trop ; car de semblables soulèvements ont eu lieu très-souvent et en Europe, et ailleurs. Il n'est personne qui ne voie qu'on ne peut tirer de là un légitime argument pour diminuer des Etats. Nous n'avons pas omis de rappeler à l'Empereur qu'ayant la guerre d'Italie il Nous avait écrit une lettre bien différente de sa dernière lettre ; qui Nous apporta la consolation, non l'affliction. Or, comme quelques paroles de la lettre impériale publiée par la susdite feuille Nous donnaient lieu de craindre que Nos provinces de l'Emilie ne fussent considérées comme déjà séparées de Notre domination, Nous avons, au nom de l'Eglise, prié Sa Majesté que, en égard à son bien et à ses intérêts, Elle dissipât complètement Nos craintes. Animé de cette paternelle charité avec laquelle Nous devons Nous préoccuper du salut de tous, Nous lui avons rappelé que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux, en face du tribunal du Christ, et subir un jugement très-sévère ; qu'en conséquence chacun doit faire les plus sérieux efforts pour éprouver un jour les effets de la miséricorde plutôt que ceux de la justice.

Telles sont, entre autres, les choses que Nous avons répondues au puissant Empereur des Français. Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous en donner communication, afin que vous d'abord, et tout l'univers catholique appreniez de plus en plus que, Dieu aidant et conformément à l'obligation de Notre très-grave ministère, Nous faisons tous nos efforts, et que Nous n'omettons rien, pour défendre courageusement la cause de la Religion et de la justice ; pour maintenir, avec fermeté,

intact
sions
lique.
sur le
mais
reux
somm
leurs
à sac
cause
devin
à que
grand
Siège
appre
révol
rable
surto
et qu
cause
à déf
flam
sous
et let
et au
Bien
Nous
Véné
Dieu
les t
mer,
se, q
sa g
les r
iusti
oreil
surto
Mèr
tous
lonn
Dieu
que
quel
frère
dans
rare

intacts et inviolables, le pouvoir civil de l'Eglise Romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à tout l'univers catholique, aussi pour garantir la juste cause des autres princes. Comptant sur le secours de celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean XVI, 33), et : *bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Matth. V, 10), Nous sommes prêt à suivre les illustres traces de Nos prédécesseurs, à imiter leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier même la vie, plutôt que d'abandonner en aucune manière la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice. Mais vous pouvez aisément deviner, Vénérables Frères, combien amère est notre douleur, en voyant à quelle détestable guerre notre très-sainte Religion est en proie, au grand détriment des âmes, et quels orages agitent l'Eglise et le Saint-Siège. Vous comprenez aussi facilement quelles sont nos angoisses en apprenant quel est le péril des âmes dans nos provinces troublées par la révolte, où la piété, la religion, la foi, l'honnêteté des mœurs sont déplorablement ébranlées de plus en plus par des écrits pernicieux. Vous surtout, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager Notre sollicitude, et qui avez pris en main avec tant de foi, de constance et de courage, la cause de la Religion, de l'Eglise et de ce Siège Apostolique, continuez à défendre cette même cause avec plus de cœur et de zèle encore ; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à vos soins, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent d'employer tous leurs efforts, leur zèle et leurs pensées, à la défense de l'Eglise catholique et du Saint-Siège, et au maintien du pouvoir civil de ce même Siège, de ce Patrimoine du Bienheureux Pierre, que tous les catholiques ont intérêt à protéger. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vous unir à Nous pour adresser sans relâche au Dieu très-bon et très-grand les plus ferventes prières, de concert avec les fidèles confiés à vos soins, afin qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il assiste de son secours le plus efficace, qu'il protège son Eglise, qu'il se lève et juge sa cause, que, dans sa miséricorde, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Eglise et de ce Siège, et daigne les ramener, par sa vertu toute puissante, aux sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et pour que Dieu invoqué prête plus facilement son oreille à Nos prières, aux vôtres, à celles de tous les fidèles, demandons surtout, Vénérables Frères, les suffrages de l'Immaculée et très-sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère la plus tendre de nous tous et notre espérance la plus certaine, la protection efficace et la colonne de l'Eglise, et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux Prince des apôtres, que le Christ Notre-Seigneur a établi la pierre de son Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir, et de Paul, son frère dans l'Apostolat, et de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les cieux. Nous ne doutons pas, Vénérables Frères, eu égard à la rare piété et au zèle sacerdotal qui vous distinguent, que vous ne vous

empressez de vous conformer à Nos vœux et à Nos demandes. Et en attendant, comme gage de notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et à tous les laïques confiés à votre vigilance, la Bénédiction Apostolique, partie du plus profond du cœur et jointe au vœu de toute vraie félicité.

Donné à Rome, à Saint Pierre, le 19 Janvier de l'an 1860.
De Notre Pontificat le quatorzième.

PIE IX, PAPE.

OBSERVATIONS.

En reproduisant ici cette admirable Lettre Encyclique, pour qu'elle demeure, dans le sein de chaque famille, comme un héritage précieux, et une bénédiction pour les enfants, nous recommandons à ceux qui reçoivent les bons journaux de conserver toutes les feuilles, qui contiennent les écrits qui y ont été publiés, à l'appui des droits sacrés du Souverain Pontife, sur les Etats Romains. Nous recommandons aussi à ceux qui en auront le moyen, de se procurer une collection complète des ouvrages faits sur cette grave question, qui intéresse aujourd'hui, à un si haut degré, l'univers catholique tout entier. Car tous les bons enfants de l'Eglise devront se transmettre d'âge en âge, et par une tradition constante, l'histoire des souffrances du Père commun, pour s'attacher plus inviolablement à la Papauté, qui résiste à toutes les tempêtes, pendant que tout s'écroule autour d'elle; c'est ce que vont prouver de nouveau les événements que nous attendons avec anxiété, sur le sort des gouvernements, mais avec paix et confiance dans l'avenir de l'Eglise, qui traverse la mer orageuse de tous les siècles, sans craindre le naufrage, au plus fort de la tempête.

LETTRE DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX,

A NAPOLEON III EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Sir.—J'ai reçu la lettre que Votre Majesté a eu la bonté de m'écrire, et j'y répons sans détour, et, comme on dit, à cœur ouvert. Et avant tout je ne me dissimule pas la position difficile de Votre Majesté, qu'elle-même ne me cache pas et que je vois dans toute sa gravité. Votre Majesté pourrait sortir de cette position par quelque mesure décisive, qui peut-être excite sa répugnance, et c'est précisément parce que vous vous trouvez dans cette position, que vous me conseillez de nouveau, pour la paix de l'Europe, de céder les provinces insurgées, en m'assurant que les puissances garantiront au Pape celles qui lui restent.

Un projet de cette nature présente des difficultés insurmontables, et, pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir à ma situation, à mon caractère sacré et aux droits du St.-Siège, droits qui ne sont pas ceux d'une dynastie, mais de tous les catholiques. Les difficultés sont insurmonta-

bles, parce que je ne puis céder ce qui ne m'appartient pas et parce que je vois fort bien que la victoire qu'on veut donner aux révolutionnaires des Légations, servira de prétexte et d'encouragement aux révolutionnaires indigènes et étrangers des autres provinces pour jouer le même jeu, en voyant les succès des premiers; et quand je dis les révolutionnaires, j'entends la partie la moins considérable et la plus audacieuse des populations.

Les puissances, dites-vous, garantiront le reste; mais dans ces cas graves et extraordinaires que l'on doit prévoir, vu les nombreux appuis que les habitants reçoivent du dehors, sera-t-il possible que ces puissances emploient la force d'une manière efficace? Si cela ne se fait pas, Votre Majesté sera persuadée, comme moi, que les usurpateurs des biens d'autrui et les révolutionnaires sont invincibles, alors qu'on ne se sert avec eux que des moyens de la raison.

Quoiqu'il en soit, du reste, je me vois obligé de déclarer ouvertement à Votre Majesté que je ne puis céder les Légations sans violer les serments solennels qui me lient, sans produire un malheur et une secousse dans les autres provinces, sans faire tort et scandale à tous les catholiques, sans affaiblir les droits, non-seulement des souverains de l'Italie, injustement dépouillés de leurs domaines, mais encore des souverains de tout le monde chrétien, qui ne pourraient voir sans indifférence la destruction de certains principes.

Votre Majesté fait dépendre le repos de l'Europe de la cession de la part du Pape des Légations, qui, depuis cinquante ans, auraient suscité tant d'embarras au gouvernement pontifical; mais comme j'ai promis, en commençant cette lettre, de parler à cœur ouvert, qu'il me soit permis de revenir sur cet argument. Qui est-ce qui pourrait compter les révolutions survenues en France depuis soixante-et-dix ans? Mais en même temps, qui est-ce qui oserait dire à la grande nation française que pour le repos de l'Europe il serait nécessaire de restreindre les limites de l'empire? L'argument prouve trop, aussi me permettez-vous de ne pas l'admettre. Et puis Votre Majesté n'ignore pas par quelles personnes, avec quels deniers, avec quels appuis ont été commis les derniers attentats de Bologne, de Ravenne et des autres villes. La presque totalité des populations est restée épouvantée de ce mouvement auquel elle ne s'attendait pas, et qu'elle ne se montrait pas disposée à suivre.

Votre Majesté dit que si j'avais accepté le projet exprimé dans la lettre qu'elle m'expédia par l'intermédiaire de M. Menneval, les provinces insurgées seraient actuellement sous mon autorité. A vrai dire, cette lettre était en opposition avec celle dont vous m'aviez honoré avant de commencer la campagne d'Italie et dans laquelle vous me donniez des assurances consolantes sans me causer des afflictions.

La lettre à laquelle vous faites allusion me proposait dans sa première partie un projet inadmissible comme la présente; et quant à la se-

conde partie, je crois l'avoir adoptée, ainsi que peuvent le démontrer les documents consignés à Rome entre les mains de votre ambassadeur.

Je réfléchis aussi à cette phrase de Votre Majesté que si j'avais accepté ce projet, j'aurais conservé mon autorité sur ces provinces, ce qui semble vouloir dire qu'au point où nous en sommes elles sont perdues pour toujours. Sire, je vous prie au nom de l'Eglise, et aussi au point de vue de votre propre intérêt, de faire en sorte que mon appréhension ne soit point justifiée. Certains mémoires, que l'on dit secrets, m'apprennent que l'Empereur Napoléon I a laissé aux siens d'utiles avertissements dignes d'un philosophe chrétien, qui, dans l'adversité, ne trouva que dans la religion des consolations et des apaisements.

Il est certain que tous nous devons bientôt comparaître devant le tribunal suprême pour rendre un compte sévère de tous nos actes, de toutes nos paroles et pensées. Tâchons donc de comparaître devant ce grand tribunal de Dieu de manière à pouvoir éprouver les effets de sa miséricorde et non ceux de sa justice.

Je vous parle ainsi en ma qualité de père, laquelle me donne le droit de dire la vérité toute nue à mes fils, quelque élevée que soit leur position dans le monde. Du reste, je vous remercie de vos expressions bienveillantes à mon égard et de l'assurance que vous me donnez de vouloir me continuer la sollicitude que vous dites avoir toujours eue pour moi jusqu'ici. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de répandre sur vous, sur l'Impératrice et sur le jeune Prince Impérial l'abondance de ses bénédictions.

Au Vatican, le 8 Janvier 1860.

PIE IX.

OBSERVATIONS.

Cette Lettre, pleine d'une vigueur toute apostolique et d'une charité toute paternelle, doit être pour la grande famille catholique un monument impérissable. C'est donc pour qu'on ne l'oublie jamais que nous la reproduisons dans ce lieu, fait pour perpétuer, de père en fils, l'histoire de cette partie de notre dix-neuvième siècle qui nous fournit un événement inouï dans les siècles passés. Car ceux qui viendront après nous devront lire avec étonnement ce que nous voyons de nos yeux, savoir, tout ce qu'il y a d'héroïque dans le cœur de notre immortel Pontife. Oui, il faut que tous les catholiques qui nous succéderont, sachent bien comment le Pontife Romain sait allier la bonté et la fermeté; et quelles grandes et belles leçons il sait donner aux plus puissants Souverains, quand ils ont le malheur d'affliger la Religion, qu'ils devraient protéger.

Ainsi, les deux lettres de N. S. P. le Pape, que nous enrégistrons dans nos annales religieuses seront donc comme deux voix puissantes qui réclameront contre tout mauvais propos qui pourrait être tenu contre les Souverains Pontifes. Elles suffiront, à ceux du moins qui ont le cœur droit, pour les justifier des fausses et absurdes inculpations dont l'esprit révolutionnaire aime à les charger. Car pour tous les hommes de foi et de cœur, c'est une

gloire et un bonheur de voir, à la tête de la sainte Eglise, un Pontife si bon et si sage, que la divine Providence a placé, sur la chaire de St. Pierre, dans ces temps mauvais, pour la faire briller comme l'arc-en-ciel au milieu des brouillards.

ADRESSE DES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL,

A NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE.

TRÈS-SAINTE-PÈRE,

NOUS, les Catholiques de la Cité de Montréal, ayant appris avec une profonde douleur les graves atteintes portées dernièrement à la souveraineté temporelle de Votre Sainteté, et celles encore plus graves dont Elle est menacée, croirions manquer au devoir qui nous est fait par les nobles traditions que nous ont léguées nos ancêtres, par les bienfaits dont la Providence nous a comblés dans les diverses épreuves auxquelles nous avons été soumis et par la sollicitude paternelle que Votre Sainteté et ses prédécesseurs nous ont toujours témoignée, si nous ne déposions, en ce moment, aux pieds de Votre Sainteté, l'expression de notre plus sincère attachement et de notre plus respectueux dévouement.

La possession des états qui appartiennent à Votre Sainteté, à des titres aussi sacrés que ceux de tous les autres souverains de l'Europe, étant intimement liée à la libre administration des affaires ecclésiastiques, dans le monde catholique, et la haine de notre Sainte Religion étant la principale cause des efforts que l'on fait pour ravir à Votre Sainteté une partie de ses domaines, nous avons cru devoir joindre notre voix, si faible qu'elle puisse être, à celles qui s'élèvent aujourd'hui de toutes parts vers le trône du Successeur de St. Pierre.

Nous prions de toutes nos forces le Dieu de justice et de miséricorde qu'il Vous laisse toujours en possession de l'héritage que les siècles ont légué à l'Eglise et que Vous défendez avec tant de courage et de fermeté; qu'il rende même cette possession assez paisible pour Vous permettre d'accomplir tous les projets que Vous nourrissez pour le bonheur de Vos peuples et l'honneur de notre Sainte Religion, et qu'il continue de combler Votre Sainteté des faveurs et des grâces qui ont fait voir dans Votre personne sacrée comme dans celle de plusieurs de Vos prédécesseurs, le plus beau spectacle qui puisse être donné au monde, celui de la faiblesse matérielle, de la bonté et de la justice, appuyées d'une grande puissance morale, luttant noblement contre la force, l'erreur et la haine.

Et quelles que soient les épreuves réservées au Chef visible de l'Eglise, nous espérons qu'avec les secours de la Divine Providence, notre foi et notre amour n'en seront aucunement ébranlés, mais, s'il est

possible, qu'ils en seront au contraire augmentés, et, dans cette vue, nous Vous prions de répandre sur nous ces bénédictions apostoliques par lesquelles tant de grâces sont accordées aux Fidèles.

DR. P. BEAUBIEN, Président.

C. A. LEBLANC, }
R. BELLEMARE, } Secrétaires.

Montréal le 26 Février 1860.

OBSERVATIONS.

Cette adresse des Catholiques de tout le Diocèse de Montréal mérite de passer à la postérité ; et c'est pour cela que nous l'insérons ici comme un monument de la piété filiale qui attache au Saint Père la ville et les campagnes qui forment une petite portion de son immense troupeau. Car nous sommes intimement convaincu que toutes les familles vraiment religieuses se feront un bonheur de la relire souvent, pour se rappeler ces beaux jours qui furent solennisés par de si brillantes démonstrations en faveur du Père commun.

Nous en prenons occasion de recommander à ces pieuses familles de conserver, avec cette *Adresse*, les éloquents discours qui ont été faits dans nos villes et nos campagnes, pour montrer l'attachement religieux du Catholique Canada au Pontife, qui règne dans la Ville Eternelle. Ces beaux discours, sortis de bouches laïques, feront taire ceux qui voudraient faire croire que ce n'est là qu'une affaire de *Prêtres*. Ils étoufferont ces rumeurs qui, en sortant des souterrains des sociétés secrètes, cherchent à effrayer le bon peuple, comme si les signatures que les pieux enfans de l'Eglise donnent pour prouver qu'ils aiment et vénèrent leur Père commun, pouvaient être un engagement à s'enroler ou à payer des taxes. La preuve la plus convaincante que cette rumeur est sans bon sens, c'est que pas une voix connue n'a osé l'accréditer publiquement. Aussi, tous ceux qui ont du cœur et du sentiment ont-ils méprisé ce bruit comme indigne de foi pour des gens qui se respectent. En dépit de toutes ces fausses alarmes les vrais Catholiques se feront un bonheur d'envoyer leurs noms au St. Père, pour qu'en les lisant il les bénisse avec tous leurs enfans jusqu'à la dernière génération. Mais puisse cet exemple servir à l'avenir à tous ceux que l'on cherche à tromper, pour exploiter leur bonne foi au profit de l'erreur et du mensonge ! N'oublions jamais qu'il y a de la honte à être la dupe des méchants ; et que c'est un vrai malheur pour un peuple, quand il en est rendu à ne vouloir plus croire ceux qui sont chargés de l'éclairer et de le conduire. C'est ce qui s'appelle *vertige* ou renversement d'esprit, qui fait voir les objets tout autrement qu'ils ne sont ; au point que l'on ne voit que du noir là où tout est blanc. Oh ! puisse ce déplorable vertige ne jamais désoler notre heureux Canada !

*Ecole Normale
Congrégation Notre-Dame
2230 Sherbrooke Street*

